Province de Hainaut
Arrondissement de Charleroi
Commune des Bons Villers

Commune des Bons Villers

Extrait du registre
des délibérations
du Conseil communal

Conseil du 16 mars 2026

SÉANCE PUBLIQUE

PRESENTS : MM. **A.-L. DESMIT, Conseillère communale - Présidente;**
M. PERIN, Bourgmestre;
A. MATHELART, B. PATTE, J.-J. ALLART, E. VANCOMPERNOLLE, Echevins;
B. MGHARI, Président du CPAS;
E. WART, M.-C. LORIAU, C. PIRET- de FAUCONVAL, A. GOCHET, T. MALCHAIR, F. BAUTHIER-LECOUTURIER, I. DELHAES-ART, M. MICHAUX, J. ROSAVIANI, M. PLUMAT, T. HOX, A. GREGOIRE, C. MUYLAERT, L. GRYSPEERT, A. LEMMENS, Conseillers communaux.
B. WALLEMACQ, Directeur général.

OBJET. **Opération de développement rural : Rapport annuel 2026 - Activités 2025 - Décision**

20260316 - 5952

Le Conseil,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, notamment l'article L1122-30 ;

Vu le décret du 11 avril 2014 relatif au développement rural abrogeant celui du 6 juin 1991 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 12 juin 2014 portant exécution du décret du 11 avril 2014 relatif au développement rural ;

Vu la circulaire 2021 du 21 septembre 2021 relative au Programme Communal de Développement rural ;

Vu notamment le chapitre 15 de la circulaire relative aux modalités d'élaboration et de transmission du rapport annuel de l'opération de développement rural ;

Vu la réception définitive des travaux relatifs à la Maison de Village de Villers-Perwin, projet de la précédente phase de Développement rural;

Considérant les conventions en cours, convention-réalisation pour l'Aménagement du parc De Dobbeleer, le stade avant-projet pour les 2 conventions-faisabilité liées au développement du complexe sportif (RCA), le stade projet pour le lieu de services rue JB Loriaux et la convention-faisabilité de la liaison lente N5-centre administratif;

Considérant l'avis de la CLDR du 11 février 2026 sur l'état d'avancement du programme communal de développement rural (lot1 /lot 2/ lot3) et ses perspectives dans les 3 ans;

Considérant que le dossier a été présenté au Collège communal en sa séance du 3 mars 2026;

Considérant le rapport annuel 2026 - activités 2025 ;

Considérant le tableau Excel reprenant l'état d'avancement du PCDR, l'avancement des conventions en développement rural ainsi que les propositions de projet pour les 3 prochaines années;

Considérant la partie 4 relative aux activités de la Commission Locale de Développement Rural;

Considérant le rapport comptable (partie 3) et le bénéfice engendré par des locations comme l'atelier rural, la Maison de village de Villers-Perwin, et la Maison multi-service (projet de co-working);

Considérant la déclaration sur l'honneur de réinvestir le résultat de 45.375,30€ dans la réalisation du PCDR notamment dans les projets suivants :

- le fonctionnement des Maisons de village;
- l'organisation des Jeux intervillages;
- l'acquisition de terrains pour la mise en œuvre de la fiche projet Maison de village de grande capacité;
- l'entretien communal des abords des bâtiments acquis comme la Maison multi-service de Villers-Perwin;
- le futur développement du Parc de Dobbeleer;

Par ces motifs,

Après en avoir délibéré;

A l'unanimité,

DECIDE

Article 1er. D'approuver le rapport annuel 2026-Activités 2025 de l'opération de développement rural traduisant l'état d'avancement de celui-ci.

Article 2. De réinvestir les bénéfices dans la gestion et les charges des Maisons de Village, dans les projets du Programme Communal de Développement Rural comme l'organisation des Jeux intervillages, l'acquisition de terrains pour la mise en œuvre de la fiche projet Maison de village de grande capacité et l'entretien des abords ainsi que les investissements sur fonds propre pour le développement du Parc de Dobbeleer.

Article 3. De confier au service en charge la transmission de ces documents au cabinet de la Ministre DALCQ, à la PAT, à la DGO3 – Développement rural, service central de Namur et extérieur de Thuin et à la FRW avant le 31 mars et le dépôt des documents sur les Guichets des Pouvoirs locaux.

LE CONSEIL :

LE DIRECTEUR GENERAL **LE BOURGMESTRE**

(s) B. WALLEMACQ **(s) M. PERIN**

POUR EXTRAIT CONFORME LE 17/03/2026

LE DIRECTEUR GENERAL **LE BOURGMESTRE**

B. WALLEMACQ **M. PERIN**

Commune LES BONS VILLERS

Ref_DR	Numéro Fiche-Projet	Intitulé	Adresse du projet				Montant du projet à 100% TVAC + Honoraires	DR	Subsides DR	Autre pouvoir subsidiant 1	Subside recu (1)	Autre pouvoir subsidiant 2	Subside recu (2)	Autre pouvoir subsidiant 3	Subside recu (3)	Autre partenaire	Stade d'avancement du projet	Date de la réunion de coordination	Date de la désignation de l'auteur de projet	Date de l'approbation de l'avant-projet par la Commune	Date de l'approbation de l'avant-projet par la RW	Date de l'approbation du projet définitif par la Commune	Date de l'approbation du projet définitif par la RW	Date publication avis de marché	Date de la décision d'attribution de marché	Date approbation attribution du marché par la RW	Date ordre de commencer les travaux	Date de la réception provisoire	Date de l'approbation du DF par la RW	Date de la réception définitive	SI projet abondonné, décrire la raison de l'abandon	Programmation dans les 3 ans	Commentaires
			Rue	N°	Code postal	Localité																										
52075-2-01	/	Réseau liaison intervillage usage lent phase 1 Etude technique et liaison Mellet - Frasne			6211	Mellet	€ 139.250,00	1	€ 120.200,00		€ -		€ -		€ -		Réalisé					12-06-2012	13-10-2016		28-12-2018	6-03-2019	23-04-2019	20-08-2020	8-12-2020				
52075-2-04	/	Création d'un pôle de développement et d'attractivité au centre de Frasnes-lez-Gosselies	Sart Dames Avelinnes	8/A	6210	Frasnes-lez-Go	€ 1.597.318,43	1	€ 236.159,22		€ -		€ -		€ -		Réalisé	10-05-2007	27-03-2007	9-04-2009	29-05-2008	13-09-2010	16-09-2011		8-02-2012	4-06-2012		1-09-2012	30-04-2019				
52075-2-05	/	Réseau intervillage usage lent phase 3 - liaison Frasnes-Rêves			6210	Rêves	€ 201.025,49	1	€ 289.600,00		€ -		€ -		€ -		Réalisé	1-06-2010		16-11-2016	19-12-2016	20-02-2017	30-11-2017		5-02-2019	3-06-2019	12-06-2019	5-06-2020	9-07-2020				
52075-2-08	/	Maison de village à Villers-Perwin	du Caveau		6210	Villers-Perwin	€ 892.385,28	1	€ 596.192,64		€ -		€ -		€ -		Réalisé	10-10-2014	31-08-2016	16-11-2016	27-03-2017	20-02-2018	6-12-2018		10-04-2019	16-10-2019	18-09-2020	20-01-2022	17-12-2024				
52075-3-01	1.1	Aménagement du parc De Dobbeleer	de l'Enclôtre		6210	Frasnes-lez-Go	€ 252.355,88	1	€ 163.648,42	Infrasport (80%)	€ 12.414,60	Biodiver'Cité (100%)	€ 786,50	DT ligneux	€ 5.686,37		Décompte final en cours	11-06-2020		21-02-2023	12-04-2023	16-10-2023	21-12-2023		9-07-2024	14-10-2024	3-02-2025	14-03-2025					Tour de ronde dans le parc
																								14-08-2024	14-10-2024	11-12-2024	5-05-2025					Rampe d'accès N5
52075-3-02	1.2	Créer au complexe sportif un espace convivial intergénérationnel autour d'une aire de je	Jean-Baptiste Loriaux	3/A	6210	Frasnes-lez-Go	€ 520.351,99	1	€ 20.000,00		€ -		€ -		€ -		Adjudication	16-12-2021	10-02-2020		5-04-2024											
52075-3-03	1.3	Créer un lieu polyvalent complémentaire au complexe sportif et un cheminement d'ac	Jean-Baptiste Loriaux	3/A	6210	Frasnes-lez-Go	€ 448.344,12	1	€ 92.600,00		€ -		€ -		€ -		Adjudication	16-12-2021	6-03-2023		5-04-2024											
52075-3-04	1.4	Création d'un lieu d'activités citoyennes et de services au 3B rue Jean-Baptiste Loriaux	Jean-Baptiste Loriaux	3/B	6210	Frasnes-lez-Go	€ 609.638,03	1	€ 20.000,00				€ -		€ -		Adjudication	19-05-2022	10-10-2023	17-10-2023	28-11-2023											
52075-3-05	1.5	Réhabiliter et mettre en valeur le petit patrimoine populaire wallon			6210	Les Bons Villers	€ -	0	€ -	AWAP	€ -		€ -		€ -		Action continue															2025-2026 : Inventaire et mise en valeur des chapelles
52075-3-06	1.6	Valoriser les chemins et les sentiers qui font découvrir la nature			6210	Les Bons Villers	€ -	0	€ -	DAFOR	€ 528.322,00		€ -		€ -		Action continue															2023 : observatoire nature à Rêves et plantation; 2024 :sentier entre la rue de la Couronne et le chemin Bruart; 2025 : sentier de la Chapelle St Jacques à la Couronne
52075-3-07	1.7	Valoriser les zones naturelles en créant un maillage écologique			6210	Les Bons Villers	€ -	0	€ -	Appel Maillage	€ 281.584,00		€ -		€ -		Etude du projet en cours	12-01-2024	20-02-2024													2024 jusqu'en 2028 : maillage vert et bleu à Villers-Perwin
52075-3-08	1.8	Créer une dynamique d'échange de services par la création d'une plateforme locale de			6210	Les Bons Villers	€ -	0	€ -		€ -		€ -		€ -		Réalisé															2023 : plan cohésion sociale; création d'une plateforme locale de volontariat
52075-3-09	1.9	Créer des jeux inter-villages			6210	Les Bons Villers	€ -	0	€ -		€ -		€ -		€ -		Réalisé															2023 : plan cohésion sociale, 1ère édition des jeux intervillages
52075-3-10	2.1	Développer les liaisons lentes entre la N5 et les pôles du centre de Frasnes	Jean-Baptiste Loriaux		6210	Frasnes-lez-Go	€ 559.167,26	0	€ -		€ -		€ -		€ -		Demande de convention initiale en cours	19-12-2023													2025	
52075-3-11	2.2	Aménager des lieux de convivialité pour tous			6210	Les Bons Villers	€ -	0	€ -		€ -		€ -		€ -		Action continue															2023 : Mise aux normes des plaines de jeux, ouverture des cours de récréation, création de potagers collectifs; 2026 : halte repos le long réseau points nœuds pédestres
52075-3-12	2.3	Créer des logements innovants			6210	Les Bons Villers	€ -	0	€ -		€ -		€ -		€ -		Action continue														2026	2024 : essai habitat léger; 2025 : création de logements au château De Dobbeleer; 2026: demande conv DR pour logements tremplins
52075-3-13	2.4	Développer un système de rang scolaire			6210	Villers-Perwin	€ -	0	€ -		€ -		€ -		€ -		Action continue															2023: mise en place avec des bénévoles
52075-3-14	2.5	Créer une maison de village avec une salle de grande capacité			6211	Mellet	€ -	0	€ -		€ -		€ -		€ -		Projet non activé														2027	2025 : procédure d'expropriation pour acquisition parcelle de terrain
52075-3-15	2.6	Création d'un lieu d'hébergement des Mouvements de Jeunesse et d'une maison rural			6210	Rêves	€ -	0	€ -		€ -		€ -		€ -		Réalisé															2023 : placement de containers
52075-3-16	2.7	Aménager un cheminement lent et un espace partagé le long de la RN 567 à Mellet			6211	Mellet	€ -	0	€ -	Routes régionales	€ -		€ -		€ -		Adjudication															2023 : subside SPW - voirie régionale; 2026: travaux
52075-3-17	2.8	Élargissement du chemin du Bois d'Arnelle pour réduire le trafic de la rue J-B Loriaux			6210	Frasnes-lez-Go	€ -	0	€ -		€ -		€ -		€ -		Réalisé															2024: Etude; 2025 : réalisation
52075-3-18	2.9	Création de liaisons lentes vers l'Institut Sainte Marie depuis les quartiers de Rêves et c			6210	Rêves	€ -	0	€ -		€ -		€ -		€ -		Projet non activé															2023 : 2024 :; 2025 :
52075-3-19	2.10	Réaménager la cité administrative			6210	Frasnes-lez-Go	€ -	0	€ -		€ -		€ -		€ -		Travaux en cours															2023 : 2024 : réflexion pour n°7-9 et Projet pour n°1 ; 2025 : n° 1 Aménagement au-dessus de la salle du Conseil (salle réunion + cuisine/cafétaria), n°7 et 9 : projet pour serv Travaux/Urbanisme/Environnement
52075-3-20	2.11	Aménager l'ancienne chaussée de Bruxelles à Mellet			6211	Mellet	€ -	0	€ -		€ -		€ -		€ -		Réalisé															2024 : phase définitive en cours; 2025 : marquage au sol
52075-3-21	2.12	Aménager l'ancienne chaussée de Bruxelles à Frasnes			6210	Frasnes-lez-Go	€ -	0	€ -		€ -		€ -		€ -		Etude du projet en cours															Budget de 500.000 € réservé en 2023 pour pistes cyclables
52075-3-22	2.13	Créer un espace de coworking et de services	du Tilleul	24/A	6210	Villers-Perwin	€ 293.700,00	1	€ 176.220,00		€ -		€ -		€ -		Réalisé	14-07-2020												4-11-2022		2023 : convention acquisition DR
52075-3-23	3.1	Créer un centre de formation aux métiers du terroir	Sart Dames Avelinnes	8/A	6210	Frasnes-lez-Go	€ -	0	€ -	GAL-Leader	€ -		€ -		€ -		Réalisé															2023 : Espaces tests maraîchers sur le site Agricoeur avec le GAL Pays des 4 Bras; 2024 :; 2025 : Accueil d'une EFT "entrepreneur de jardin"
52075-3-24	3.2	Créer un hall relais agricole	Sart Dames Avelinnes	8/A	6210	Frasnes-lez-Go	€ -	0	€ -	GAL-Leader	€ -		€ -		€ -		Réalisé															2023 : Reconversion de l'occupation de l'atelier rural Agricoeur (circuits courts de production et de commercialisation); 2024 : Tiers-lieux ; 2025 :
52075-3-25	3.3	Développer des hébergements touristiques adaptés au profil de la commune et développer des parcours thématiques			6210	Les Bons Villers	€ -	0	€ -		€ -		€ -		€ -		Etude du projet en cours															2023 : Réflexion sur des lieux pour augmenter l'offre d'hébergement pour les camps des mouvements de jeunesse; 2024 : Parcours Totemus; 2025 : 5 entreprises de transformation (brasserie, buiscuiterie, tisanes, bouquet,...), 2 d'accompagnement d'entreprise, 1 de service + cuisine et bar partagés
52075-3-26	3.4	Reconvertir partiellement l'église de Frasnes			6210	Frasnes-lez-Go	€ -	0	€ -		€ -		€ -		€ -		Projet non activé														2028	2023 : 2024 :; 2025 : GT créé, 1 réunion
52075-3-27	3.5	Sécurisation des abords des lieux fréquentés			6210	Les Bons Villers	€ -	0	€ -		€ -		€ -		€ -		Action continue															2023 : Placement de totems et aménagement continu d'abords d'école; 2024 :; 2025 :
52075-3-28	3.6	Poursuivre la réalisation de liaisons lentes			6210	Les Bons Villers	€ -	0	€ -	PIWACY-PIMAC	€ 1.014.000,00		€ -		€ -		Etude du projet en cours															2023 : 2023 : Projet rues Mercier, Burny (Mellet), rue Pont à Migneloux (Wayaux), rues Aubry, Chassart, Planche (Villers-PerwinP), Station (Rèves); 2024 : réseau points nœuds vélos avec GAL Pays des 4 Bras; 2025 : réseau points nœuds pédestres avec GAL Pays des 4 Bras
52075-3-29	3.7	Développer les bornes CNG et l'utilisation du biogaz			6210	Les Bons Villers	€ -	0	€ -		€ -		€ -		€ -		Projet non activé															2023 : Partenariat avec Biométhane Bois d'Arnelle. Permis déposés (à venir pour le CNG); 2024 :; 2025 :
52075-3-30	3.8	Aménager la liaison cyclable à Rêves (Le Cadeau-Recyparc-Institut Ste Marie)			6210	Rêves	€ -	0	€ -		€ -		€ -		€ -		Projet non activé															2023 : 2024 : ; 2025 :
52075-3-31	3.9	Développer des partenariats publics-privés et des synergies avec les habitants en matiè			6210	Les Bons Villers	€ -	0	€ -		€ -		€ -		€ -		Réalisé															2023 : Panneaux photovoltaïques, Agrivoltaïsme, Biométhanisation; 2024 :; 2025 :
52075-3-32	3.10	Aménager la place du Terminus à Mellet			6211	Mellet	€ -	0	€ -		€ -		€ -		€ -		Etude du projet en cours															2023 : Charge urbanistique dans projet immobilier lotissement; 2024 : permis déposé; 2025 : permis en attente début travaux

ANNEXE 3: TABLEAU RAPPORT COMPTABLE ET FONCTIONNEMENT D'UN PROJET TERMINE (Décompte final < 10 ans).

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Décompte final	
			Montant	Date approbation par la RW
2007/A	PCDR classique ~~PDR 2000-2006~~ ~~Phasing out objectif 1 2000-2006~~ ~~PwDR 2007-2013~~[1] ~~PwDR 2014-2020 : Mesure 7.4~~	**Création d'un pôle de développement et d'attractivité au centre de Frasnes-lez-Gosselies (AGRICOEUR) 2ème phase : Atelier rural**	**1.597.318,43 €**	**30/04/2019**

Etat du patrimoine :		
Le bien est-il toujours propriété communale ?	**Oui**	**~~Non~~**
Si non, merci de répondre aux questions ci-dessous		
Date d'approbation ou de demande d'approbation par le/la Ministre de l'acte de vente		
Montant de la vente		
Modalités de réaffectation du montant de la vente		

Le bien est-il loué ?		**Oui**	**~~Non~~**
Si le patrimoine est loué[2] à des tiers et fait donc l'objet d'une cession des droits immobiliers, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.			
Date d'approbation de la convention de location par le/la Ministre (article 3 de la convention)			
Recettes et charges			
Recettes générées par l'exploitation du patrimoine	Type : location au GAL Pays des 4 Bras comme tiers-lieux et espace maraîchage (3176,25/mois)	Montant annuel	38.115,00
	Type :	Montant annuel	
Charges liées à l'exploitation du patrimoine	Type : Electricité	Montant annuel	
	Type : Eau	Montant annuel	

[1] Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises
[2] Il s'agit de location permanente du patrimoine de type logements, ateliers ruraux.

	Type : Assurance	Montant annuel	
	Type : Frais divers d'entretien	Montant annuel	
	Type : Investissement en panneaux photovoltaïques	Montant annuel	2.426,78
Bénéfices[3] = recettes moins charges		Montant annuel	35.688,22
Réaffectation des bénéfices	Dans des autres projets du PCDR : le fonctionnement des Maisons de village (voir ci-dessous), l'organisation des Jeux intervillages, l'acquisition de terrains pour la mise en œuvre de la fiche projet Maison de village de grande capacité, projet de liaison lente entre la N5 et le centre administratif.		

Fonctionnement du projet et utilisation du bien [4]	
Description des types d'activités menées dans le cadre du projet	Développement du site en tiers-lieux :
	Micro-entreprises de brasserie, biscuiterie, tisanières, fleurs comestibles ou non et vins, fleurs de saison. Certains y font des animations.
	Accompagnement d'initiatives (Groupe ONE et Crédal), de formations en maraîchage
	Epicoeur : coopérative de distribution de produits locaux
	Magasin de vrac : Back to Vrac
	Centre Pilote asbl : EFT en Entrepreneur de jardins
	ONE
Impact des activités (emploi, attractivité, inclusion sociale, promotion…)	Occupation de 2 agents de développement des projets du GAL (maraîchage, jardins d'Agricoeur, …)
	Engagement d'une personne pour la coordination du tiers-lieux et d'Epicoeur
	Création d'emplois pour développement de micro-projets

[3] *En cas de bénéfices, la commune s'engage à réaffecter ceux-ci vers d'autres projets ou actions du PCDR et établit une déclaration sur l'honneur en ce sens.*

[4] *A titre d'exemple*

Ateliers ruraux : type d'entreprise, impact sur la création d'emploi, …

Maisons de village : nature et fréquence des manifestations et activités menées, participation, création de nouvelles associations, effet sur la dynamique de la population résidentielle de la commune, …

Maison multiservices : nature des services mis à disposition et des activités, fréquentation, emplois créés

Espace publics de convivialité : lieu d'activités de manifestations, attractivité de la commune et création indirecte d'emploi/ de nouvelles activités (commerce,..)

M7.4 du PwDR 2014-2020 : Construction d'espaces multifonctionnels, modulables et polyvalents : l'occupation du bien, le fonctionnement du projet, les actions déployées, les résultats acquis, bâtiment non exploité à des fins commerciales, diversité des activités (3 activités /4 secteurs : socio récréatif, culturel, service, promotion des ressources locales) et l'état actualisé des indicateurs obligatoire et de suivi mentionnés au point 15.2 de l'AM d'octroi

	3 nouvelles implantations sur le site Une cafétaria et cuisine Organisation d'événements saisonniers : Marché des 4 saisons ; Apéro guinguette,….

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Décompte final	
			Montant	Date approbation par la RW
2014-B	PCDR classique ~~PDR 2000-2006~~ ~~Phasing out objectif 1 2000-2006~~ ~~PwDR 2007-2013~~[5] ~~PwDR 2014-2020 : Mesure 7.4~~	**Création d'une maison de village à Villers-Perwin**	**930.005,29 TVAc**	**17/12/2024**

Etat du patrimoine :		
Le bien est-il toujours propriété communale ?	**Oui**	**~~Non~~**
Si non, merci de répondre aux questions ci-dessous		
Date d'approbation ou de demande d'approbation par le/la Ministre de l'acte de vente		
Montant de la vente		
Modalités de réaffectation du montant de la vente		

Le bien est-il loué ?			**Oui**	**~~Non~~**
Si le patrimoine est loué[6] à des tiers et fait donc l'objet d'une cession des droits immobiliers, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.				
Date d'approbation de la convention de location par le/la Ministre (article 3 de la convention)				
Recettes et charges				
Recettes générées par l'exploitation du patrimoine	Type : locations diverses privées	Montant annuel	3497,50	
	Type : locations associations (uniquement charge énergétique)	Montant annuel	750,00	
Charges liées à l'exploitation du patrimoine	Type : Chauffage	Montant annuel	1239,67	
	Type : Electricité	Montant annuel	Pas de facture	
	Type : Eau	Montant annuel	340,92	
	Type : Assurance	Montant annuel	294,37	
	Type : Ligne téléphonique	Montant annuel	737,88	

[5] Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises
[6] Il s'agit de location permanente du patrimoine de type logements, ateliers ruraux.

	Type : Maintenance alarme	Montant annuel	--------
	Type : Investissement panneaux photovoltaïques	Montant annuel	1532,97
Bénéfices[7] = recettes moins charges		Montant annuel	101,69
Réaffectation des bénéfices	Dans des autres projets du PCDR : le fonctionnement des Maisons de village (voir ci-dessous), l'organisation des Jeux intervillages, l'acquisition de terrains pour la mise en œuvre de la fiche projet Maison de village de grande capacité, projet de liaison lente entre la N5 et le centre administratif.		

Fonctionnement du projet et utilisation du bien [8]	
Description des types d'activités menées dans le cadre du projet	Locations privées - 19
	Réunions associatives (cercle horticole, comités des fêtes, école de musique, assemblée générale, mouvement de jeunesse) - 25
	Réunions de la Commune (réunions citoyennes comme la CLDR, la CCATM, groupe de travail agriculture, GAL Pays des 4 Bras, CPAS) - 30
	Formation (CPAS : cours de français, Commune : Burn out, secourisme, initiation informatique, information aux jeunes électeurs, …) - 80
	Evènement « Journée de l'Arbre » et « Soyons four » (projet issu du budget participatif)
Impact des activités (emploi, attractivité, inclusion sociale, promotion…)	Dynamisme du tissu associatif y compris mouvement de jeunesse
	Implication des citoyens pour donner des avis sur différentes thématiques (CLDR, CCATM, GT Agri...
	Inclusion des jeunes, des seniors, des étrangers (dont l'accueil des Ukrainiens – cours de français)

[7] *En cas de bénéfices, la commune s'engage à réaffecter ceux-ci vers d'autres projets ou actions du PCDR et établit une déclaration sur l'honneur en ce sens.*

[8] *A titre d'exemple*

Ateliers ruraux : type d'entreprise, impact sur la création d'emploi, …

Maisons de village : nature et fréquence des manifestations et activités menées, participation, création de nouvelles associations, effet sur la dynamique de la population résidentielle de la commune, …

Maison multiservices : nature des services mis à disposition et des activités, fréquentation, emplois créés

Espace publics de convivialité : lieu d'activités de manifestations, attractivité de la commune et création indirecte d'emploi/ de nouvelles activités (commerce,..)

M7.4 du PwDR 2014-2020 : Construction d'espaces multifonctionnels, modulables et polyvalents : l'occupation du bien, le fonctionnement du projet, les actions déployées, les résultats acquis, bâtiment non exploité à des fins commerciales, diversité des activités (3 activités /4 secteurs : socio récréatif, culturel, service, promotion des ressources locales) et l'état actualisé des indicateurs obligatoire et de suivi mentionnés au point 15.2 de l'AM d'octroi

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Décompte final	
			Montant	Date approbation par la RW
2020	PCDR classique PDR 2000-2006 Phasing out objectif 1 2000-2006 PwDR 2007-2013[9] PwDR 2014-2020 : Mesure 7.4	**Maison multiservices à Villers-Perwin**	**293.700,00 €**	**18/08/2022**

Etat du patrimoine :		
Le bien est-il toujours propriété communale ?	**Oui**	**~~Non~~**
Si non, merci de répondre aux questions ci-dessous		
Date d'approbation ou de demande d'approbation par le/la Ministre de l'acte de vente		
Montant de la vente		
Modalités de réaffectation du montant de la vente		

Le bien est-il loué ?		**Oui**	**~~Non~~**
Si le patrimoine est loué[10] à des tiers et fait donc l'objet d'une cession des droits immobiliers, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.			
Date d'approbation de la convention de location par le/la Ministre (article 3 de la convention)			
Recettes et charges			
Recettes générées par l'exploitation du patrimoine	Type : location Maison médicale	Montant annuel	9321,24
	Type : location pour accueil à l'enfance	Montant annuel	3000,00
Charges liées à l'exploitation du patrimoine	Type : Chauffage	Montant annuel	1788,87
	Type : Electricité	Montant annuel	550,95
	Type : Eau	Montant annuel	212,93
	Type : Assurance	Montant annuel	183,10

[9] Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises
[10] Il s'agit de location permanente du patrimoine de type logements, ateliers ruraux.

Bénéfices[11] = recettes moins charges		Montant annuel	9585,39
Réaffectation des bénéfices	Engagement d'une accueillante pour la partie accueil à l'enfance dès janvier 2024. Entretien communal des abords.		

Fonctionnement du projet et utilisation du bien [12]	
Description des types d'activités menées dans le cadre du projet	Maison médicale
	Accueillante enfants
Impact des activités (emploi, attractivité, inclusion sociale, promotion…)	Couverture locale de médecins généralistes et spécialistes
	1 emploi accueil petite enfance
	Participation à l'attractivité du territoire

Bénéfices totaux = 35.688,22 + 101,69 + 9.585,39 = **45.375,30**

[11] *En cas de bénéfices, la commune s'engage à réaffecter ceux-ci vers d'autres projets ou actions du PCDR et établit une déclaration sur l'honneur en ce sens.*

[12] *A titre d'exemple*

Ateliers ruraux : type d'entreprise, impact sur la création d'emploi, …

Maisons de village : nature et fréquence des manifestations et activités menées, participation, création de nouvelles associations, effet sur la dynamique de la population résidentielle de la commune, …

Maison multiservices : nature des services mis à disposition et des activités, fréquentation, emplois créés

Espace publics de convivialité : lieu d'activités de manifestations, attractivité de la commune et création indirecte d'emploi/ de nouvelles activités (commerce,..)

M7.4 du PwDR 2014-2020 : Construction d'espaces multifonctionnels, modulables et polyvalents : l'occupation du bien, le fonctionnement du projet, les actions déployées, les résultats acquis, bâtiment non exploité à des fins commerciales, diversité des activités (3 activités /4 secteurs : socio récréatif, culturel, service, promotion des ressources locales) et l'état actualisé des indicateurs obligatoire et de suivi mentionnés au point 15.2 de l'AM d'octroi

ANNEXE 4 : RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL ET DE SES GT

Année de l'installation de la CLDR	Année d'approbation du Règlement d'ordre intérieur	Dernière date de la modification de composition de la CLDR[13]	Dernière date de modification du Règlement d'ordre intérieur[14]
2017	2017	20/01/2025	22/06/2021
Date des réunions de CLDR et Groupes de Travail durant l'année écoulée[15]	11/02/2025	Nombre de présents	17
	23/04/2025		16
	08/10/2025		12
	11/12/2025		7

[13] Merci de joindre en annexe la délibération du conseil communal approuvant la modification de la composition de la CLDR (si changement <50% pendant l'année écoulée). Dans le cas d'un changement de composition de plus de 50%, merci d'utiliser le formulaire 3 disponible sur le guichet des pouvoirs locaux.

[14] Merci de joindre en annexe le ROI approuvé accompagné de la délibération du conseil communal (si changement pendant l'année écoulée).

[15] Merci de joindre en annexe les PV des réunions de la CLDR et GT. Si moins de 4 réunions ont été organisées sur l'année, merci de fournir une justification.

Réflexion sur l'opération de développement rural	
	<u>Evolution de la composition de la CLDR</u> Vu quelques démissions, un **appel à candidatures sera lancé du 15 mars au 30 avril 2026.** <u>Proposition d'activités pour la CLDR en 2026</u> o Suivi des demandes de conventions DR – actualisation de 3 fiches-projets o Proposition « aménagement d'haltes de repos » - parcourir le village et pointer ce qu'il faudrait comme bancs, tables forestières, poubelles o Groupe action « restauration des chapelles » o Information sur état d'avancement plan de mobilité - réunion conjointe CCATM/CLDR o Chantier participatif « aménagement biodiversité du site SWDE à Villers-Perwin » <u>Etat d'avancement des projets du PCDR</u> Sur les 32 projets du PCDR (validité de 2020 à 2030). ➢ 10 projets réalisés ➢ 6 projets en action continue ➢ 11 projets en cours de réalisation ➢ 0 projet abandonné ➢ 5 projets en attente : *maison de village grande capacité à Mellet, liaisons lentes vers ISM à Rèves, reconversion église de Frasnes, logements innovants (tremplins pour jeunes), bornes CNG* <u>Suivi des conventions DR</u> • Parc De Dobbeleer : travaux terminés • Complexe sportif – aire de convivialité et aire polyvalente : dossiers projet définitif • Lieu d'activités citoyennes et de services : dossier projet définitif (modifié) • Liaison lente rue J-B Loriau : en attente signature ministérielle convention-faisabilité

Propositions de projets à entreprendre	
Numéro fiche-projet	2.3
Intitulé du projet	Logements innovants (logements tremplins pour jeunes)
Priorité du projet	Lot2
Calendrier d'exécution	**2026**
Numéro fiche-projet	2.5
Intitulé du projet	Créer une maison de village et une salle de grande capacité (au Vieux Château de Mellet)
Priorité du projet	Lot 2
Calendrier d'exécution	**2026-2027**
Numéro fiche-projet	3.4
Intitulé du projet	Reconvertir l'église de Frasnes
Priorité du projet	Lot 3
Calendrier d'exécution	**2027-2028**

COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL

Le 11 février 2025 – Compte-rendu de la séance plénière

Présents

CLDR – composante citoyenne *: 13 membres : J-F.Corbisier, F.De Wandeler, M.Dessoy, J-S.Detrez, R.Greban De St Germain, C.Henrard, M.Jandrain, R.Ratazzi, M.Rochette, D.Rooseleer, F.Toubeau, D.Vermuse, P-Y.Verset*

CLDR – composante mandataire *: 4 membres : J-J.Allart, A.Grégoire, C.Muylaert, E.Vancompernolle*

Administration communale *: Ingrid Lavendy, Séverine Conreur (service Environnement)*

Fondation Rurale de Wallonie *: Marie Burette, Martine Gilles*

Excusés

CLDR – composante citoyenne *: 7 membres : M.Bette, E.Desmedt, J.Hannaert, A.Purcaro, F.Somers, J.Stevenne, M.Vercauteren*

Annexe 1 - Tableau d'avancement des projets PCDR

Annexe 2 – Plan communal d'action Energie durable et Climat (PAEDC)

Ordre du jour

- ❑ Accueil 6 nouveaux mandataires
- ❑ Approbation compte rendu du 25 novembre 2024
- ❑ Approbation d'un **budget participatif ODR en 2025 (quorum de présences)**
- ❑ Présentation du **rapport annuel CLDR**
- ❑ Présentation du **plan communal d'action Energie durable et Climat (PAEDC)**
- ❑ Divers et Agenda

Introduction

L'échevine de la Ruralité accueille les participants, ouvre la réunion.

1. Approbation du PV du 25/11/2024

Pas de remarques.

2. Présentation et approbation du budget participatif ODR en 2025

Nous avons le quorum de présences nécessaire.

Principes de l'appel à projets Budget participatif ODR

- Budget communal alloué pour la réalisation de projets citoyens ou associatifs
- Quote-part financière de la Wallonie (Développement Rural)
  (1 € Commune = 1 € Wallonie, maximun 10.000 €)
- Documents de référence à respecter
  (règlement, formulaire candidature, grille évaluation critères de recevabilité)
- Rôle important de la Commission Locale de Développement Rural
  (comité de sélection et jury final)

Quel type de projet ?

Un projet qui...

- est réalisé sur propriété publique communale
- correspond à un investissement ou à une dépense matérielle pour un évènement à portée communale
- améliore le cadre de vie de la commune dans l'intérêt général et de manière durable répond au moins à un objectif du PCDR des Bons Villers



Qui peut déposer un projet ?

- des groupement de citoyens d'au moins 5 habitants domiciliés aux Bons Villers
- des associations locales

Quel budget ?

- le montant global est de 20.000 euros
- le budget d'un projet proposé ne peut dépasser les **10.000 euros**

Personne de contact à l'administration communale ?

- Séverine Conreur (service Environnement)

Le calendrier

- Approbation de la CLDR 11 février
- Approbation du Conseil communal 24 mars

- Avis du SPW – Développement Rural (2 mois)
- Lancement de la communication en juin
- Séance d'information aux éventuels porteurs de projets le 24 juin
- Récolte des dossiers de candidature du 15 août au 30 septembre et avis communal
- Réunion CLDR de comité de sélection le 8 octobre
- Vote des citoyens du 1er au 30 novembre
- Réunion CLDR de jury final le 11 décembre

Séverine Conreur présente les 2 réalisations du précédent appel à projets Budget participatif en 2022.

1. Soyons Four : Achat d'un four à pain communautaire à Villers-Perwin et organisation d'évènements.
2. Sentier Wawa : Aménagement d'un sentier existant pour relier le quartier Journeau au centre de Wayaux.

Elle présente également les 4 projets retenus dans le cadre de l'appel à projets Vis mon village en 2024.

1. Balade Historique de Rèves, les Scouts.
2. Village de Noël et illuminations à Rèves, Comité des fêtes.
3. Jeux intervillage, comité citoyen.
4. Potager collectif du quartier de la Chapelle à Frasnes.

Commentaires de la CLDR

- *Le sentier près de l'école de Wayaux est fermé pour l'instant car un muret s'est écroulé. Le service Travaux s'en occupe avec les assurances.*

- *Est-on sûr qu'il y aura un budget de la RW en 2025 ? la Commune a contacté par mail le cabinet de la Ministre de la Ruralité pour savoir ce qu'il en était. La réponse est que la circulaire ministérielle de 2021 (qui fixe les modalités du budget participatif ODR) est toujours d'application.*

La CLDR (avec quorum de présences) approuve la demande de budget participatif ODR en 2025.

3. Présentation du Rapport Annuel CLDR

Voir annexe1 – tableau d'avancement des projets PCDR

Evolution de la composition de la CLDR

5 démissions (application ROI) :
Stephan Deceuninck, Bernard Goffaux, Abiré Kambia-Ekim, Joseph Linet, Robert Stéphane
1 admission : Marie Jandrain

2 démissions : René Skilbecq, Guy Mathieu

- **24 citoyens**
- **6 mandataires** (JJ.Allart, A.Grégoire, T.Malchair, C.Muylaert, C.Piret De Fauconval, E.Vancompernolle)

Activités de la CLDR

4 réunions en 2024

- 21 février : rapport annuel et avant-projets complexe sportif
- 23 mars : visite de terrain du parcours agri-nature à Rèves
- 24 avril : réunion publique BiodiverCité
- 25 novembre : interCLDR GAL Pays des 4 Bras

Etat d'avancement des projets du PCDR

Sur les 32 projets du PCDR (de 2020 à 2030).

- 10 projets réalisés
- 6 projets en action continue
- 11 projets en cours de réalisation
- 0 projet abandonné
- 5 projets en attente : *maison de village grande capacité à Mellet, 2 liaisons lentes à Rèves, ancienne N5 à Frasnes, église de Frasnes*

Les projets et les subventions DR

1.1 Parc De Dobbeleer

Subvention obtenue.
Travaux (terminés pour fin 2025).

1.2 Complexe sportif – espace conviviale et aire de jeux

Subvention obtenue.
Projet définitif (avant travaux).

1.3 Complexe sportif – espace polyvalent et parking

Subvention obtenue.
Projet définitif (avant travaux).

1.4 Lieu d'activités et de services (espace Loriau)

Subvention obtenue.
Projet à redéfinir.

2.1 Liaison lente rue JB Loriau

Demande subvention DR en cours en 2025.
Dossier introduit.

2.3 Logements innovants (habitat léger et tremplin)

Demande subvention DR en 2026-27.
Dossier à introduire.

2.5 Maison de village de grande capacité au Vieux Château de Mellet

Demande subvention DR à reporter après 2027.

3.4 Reconvertir partiellement l'église de Frasnes

Demande subvention DR à reporter après 2027.

Commentaires de la CLDR

- *Par rapport à la fiche-projet « Logements innovants », pourrait-on faire aussi un logement touristique (ex : tiny house) ? La FRW va se renseigner sur les possibilités d'une subvention en DR.*
- *Est-ce que les fiches-projet de création de liaisons lentes à Rèves pourraient être ajoutées à la liste des demandes en subvention DR ? Oui, les liaisons lentes sont éligibles.*

4. Présentation du plan communal d'action Energie durable et Climat (PAEDC)

Voir annexe 2

Responsable : Séverine Conreur, service Environnement

Commentaires de la CLDR

- *Comment expliquer l'augmentation de la consommation énergétique du secteur tertiaire (production de services) sur Les Bons Villers ?*
- *Comment agir sur le secteur tertiaire d'une commune ?*
- *Entre 2006 et 2021, LBV a diminué de 17 % ses émissions de tonnes de CO2, va-t-on pouvoir continuer cette diminution ?*
- *Que veut dire la neutralité carbone ?*
- *On va vers le tout à l'électrique en Europe, est-ce pertinent ?*
- *Les petits barrages, placés pour lutter contre les inondations, ont eu un effet positif.*
- *Est-ce que l'on peut ajouter des idées d'action dans le plan Climat de la commune ? Oui, il y aura des groupes de travail mis en place par le comité de pilotage.*
- *Qui fait partie du comité de pilotage ? des citoyens. Le comité a été créé en 2024.*
- *Comment faire partie du comité de pilotage ? en s'adressant à Séverine Conreur.*
- *Comment communiquer l'information aux citoyens ? il y a une information continue via le bulletin communal, le site internet et le facebook communal, via aussi des évènements communaux.*
- *Un dossier a été introduit pour une étude de faisabilité d'une communauté d'énergie à LBV – un rappel des principes : produire de l'énergie renouvelable à proximité de sa consommation.*

5. Divers et Agenda

CLDR

- **mercredi 23 avril** (19h30)
  Réunion publique pour Actions BiodiverCité
- **mercredi 8 octobre** (19h30)

Comité sélection projets Budget participatif

- **jeudi 11 décembre** (19h30)
  Jury final projets Budget participatif

GAL

- Festival "nourrir à 4 Bras" - 16/05-25/05 - activités sur le Monti et Agricoeur
- Programme de balades découverte du nouveau réseau de points nœuds piétons: 22 juin – 9 à 11h à Frasnes, thématique: découverte de la Marche Nordique
  https://paysdes4bras.be/events/balade-sportive-dimanche-22-juin-2025/
- Appel à coopération, la CLAC!: soumettre un projet jusqu'au 1er mars :
  https://www.le38.be/2024/11/12/appel-a-cooperation-clac/

Commune

- Appel à bénévoles pour le nettoyage de printemps (voir site Be WaPP) du 20 au 23 mars
  https://www.bewapp.be/je-passe-a-laction/grand-nettoyage/

- Journée de l'Eau du 14 au 30 mars
  https://environnement.wallonie.be/home/a-la-une/agenda/agendas/journees-wallonnes-de-l-eau.html

La Présidente de la CLDR clôture la séance en remerciant tous les participants.

Secrétaire de séance,

Martine GILLES
FRW – Brabant Hesbaye

Présidente de séance,

Emilie VANCOMPERNOLLE
Echevine

Programme Communal de Développement Rural 2020-2030 de Les Bons Villers

Tableau récapitulatif des 32 projets (rapport annuel pour CLDR)

Etat d'avancement et programmation des conventions DR 2025-2026-2027

Lot 1 = à enclencher d'ici 2023 ; **Lot 2** = à enclencher d'ici 2026; **Lot 3** = à enclencher d'ici 2030

R = Réalisé; **AC** = Action Continue; **E** = en cours ; **Ab** = abandonné ; **Att** = en attente

		Projets	R	AC	E	Ab	Att	Commentaire
LOT 1	1	Aménager le Parc de Dobbeleer			x			**Subside DR - travaux en cours**
	2	Créer au complexe sportif un espace convivial intergénérationnel autour d'une aire de jeux et un cheminement vers le parc de Dobbeleer			x			**Subside DR - projet définitif**
	3	Créer un lieu polyvalent complémentaire au complexe sportif et un cheminement d'accès entre la N5 et la rue J-B Loriaux (acquisition terrain)			x			**Subside DR - projet définitif**
	4	Créer un lieu d'activités citoyennes et de services (avec un cheminement lent vers la N5 et le centre administratif)			x			**Subside DR - projet à redéfinir**
	5	Réhabiliter et mettre en valeur le petit patrimoine populaire wallon		x				Inventaire + Brochure + Subside AWAP de 7.500 € par élément restauré du PPPW
	6	Valoriser les chemins et les sentiers qui font découvrir la nature		x				Boucles promenade, Parcours Agri-nature (Rèves Rampe), Sentier Bruart
	7	Valoriser les zones naturelles en créant un maillage écologique			x			Plantations - Maillage vert et bleu (Villers, Frasnes, Rèves Cadeau)
	8	Créer une dynamique d'échange de services	x					Plateforme locale de Volontariat
	9	Créer des jeux inter-villages	x					1ère édition en 2023
LOT 2	1	Développer les liaisons lentes entre la N5 et les pôles du centre de Frasnes			x			**Subside DR - convention faisabilité à la signature Ministre en 2025**
	2	Aménager des lieux de convivialité pour tous		x				Plaines de jeux , potagers collectifs
	3	Créer des logements innovants		x				**Subside DR - demande convention en 2026-2027** équipement habitat léger au champ du Roux et rénovation biens communaux en logements à loyer modéré. 23 logements intergénérationnels au château De Dobbeleer, habitat groupé au site
	4	Développer un système de rang scolaire		x				
	5	Créer une maison de village et une salle de grande capacité					x	**Subside DR - demande convention DR postposée**.Etude de faisabilité faite à l'école du Vieux Château faite. Acquisition terrain en cours,
	6	Création d'un lieu d'hébergement des Mouvements de Jeunesse à Rèves sur le site de l'Institut Sainte-Marie	x					Containers
	7	Aménager un cheminement lent et un espace partagé le long de la RN 567 à Mellet			x			Subside SPW - voirie régionale. Stade permis d'urbanisme et marché public des travaux en 2024.
	8	Élargissement du chemin du Bois d'Arnelle pour réduire le trafic de la rue J-B Loriaux	x					
	9	Création de liaisons lentes vers l'Institut Sainte Marie depuis les quartiers de Rèves et depuis Houtain-le-Val					x	
	10	Réaménager la cité administrative			x			Master plan. Travaux d'aménagement pour une partie des bâtiments, cafétéria au n°1, travaux au n°7 pour accueillir le service travaux, redistribution des services urbanisme et environnement au n°9
	11	Aménager l'ancienne chaussée de Bruxelles à Mellet	x					Aménagement léger. Nouveau marquage.
	12	Aménager l'ancienne chaussée de Bruxelles à Frasnes					x	Projet de pistes cyclables : tronçon sur N5 entre la librairie et le rond-point sud (500.000 € subside SPW-voirie régionale) et tronçon parallèle à la N5 à partir du rond-point sud
	13	Créer un espace de coworking et de services	x					Maison multiservices V-P (antenne médicale et espace co-accueillantes enfants). Tiers-Lieux sur le site d'Agricoeur (espace coworking en réflexion avec la Coopérative Agricoeur).

LOT 3	1	Créer un centre de formation Terres en Rèves	x					Site Agricoeur avec le GAL (espaces test maraichers) et l'asbl Centre Pilote (formations maraîchage, entretien espaces verts)
	2	Créer un hall relais agricole	x					Atelier rural Agricoeur avec le GAL (coopérative circuits courts)
	3	Développer des hébergements touristiques adaptés au profil de la commune et développer des parcours thématiques			x			Maison du Tourisme Charleroi. Hébergement camps des mouvements de jeunesse (Atout'Camp). Parcours Totemus.
	4	Reconvertir partiellement l'église de Frasnes					x	**Subside DR - demande convention DR postposée**. Master plan réalisé. Procédure SAR (site à réaménager) à enclencher,
	5	Sécurisation des abords des lieux fréquentés		x				Placement de totems aux abords d'école
	6	Poursuivre la réalisation de liaisons lentes			x			Plan d'investissement mobilité active (PIMACI) et fonds propres : rues Mercier (M), Buny (M), Migneloux (W), Aubry Chassart Planche (VP), Station (Rèves). PIWACI : projet Mobipôle place de Frasnes. Projet de points nœuds pédestres (GAL)
	7	Développer les bornes CNG et l'utilisation du biogaz			x			Partenariat avec Biométhane Bois d'Arnelle.
	8	Aménager la liaison cyclable à Rèves (Le Cadeau-Recyparc-Institut Sainte Marie)					X	
	9	Développer le PPP en matière d'énergie	x					Panneaux photovoltaïques placés sur les toitures des bâtiments communaux (PPP) + accompagnement du citoyen pour audit énergétique avec Corenove en vue de demande de prime (POLLEC), projet Agrivoltaïque,dossier Communauté d'Energie
	10	Aménager la place du Terminus à Mellet	x					
			stade					
			R	AC	E	Ab	Att	
Total		**32**	10	6	11	0	5	
%		**A PARTIR DU TOTAL DES PROJETS**	**%**	**%**	**%**	**%**	**%**	
			31	19	34	0	16	

PROJETS
Plan Climat

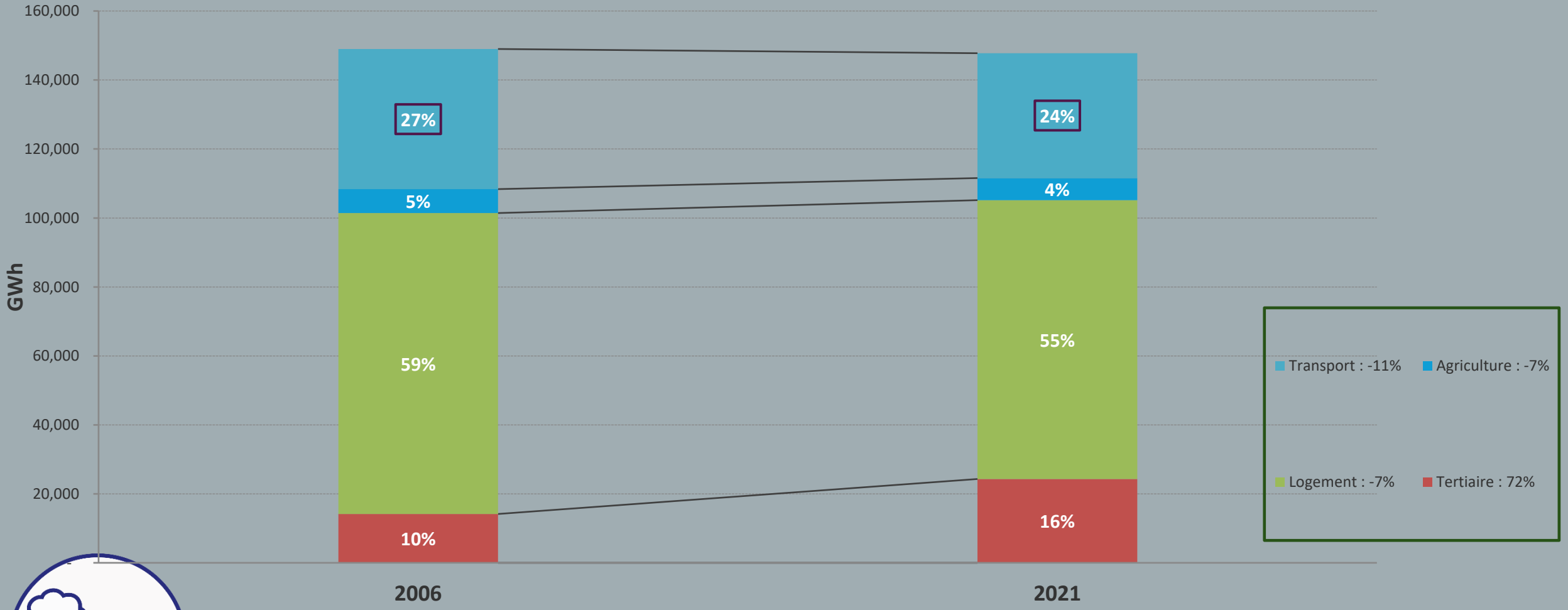


Les chiffres aux BV



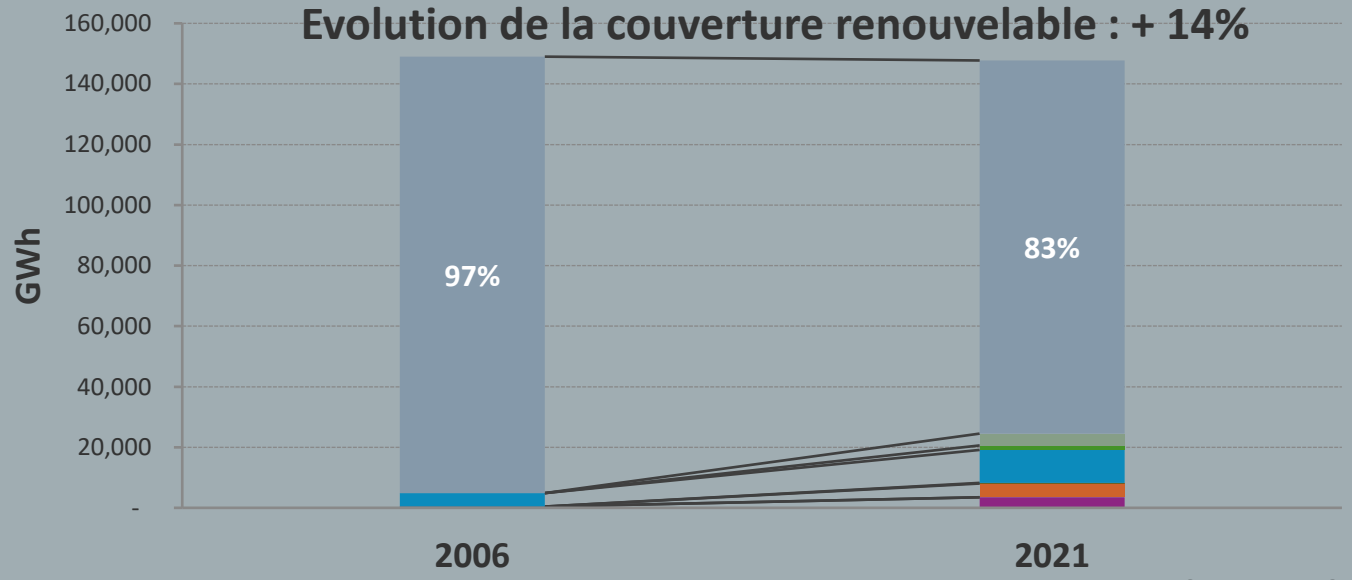
Commune des Bons Villers

Evolution des consommations de 2006 à 2021 par secteur : -1%



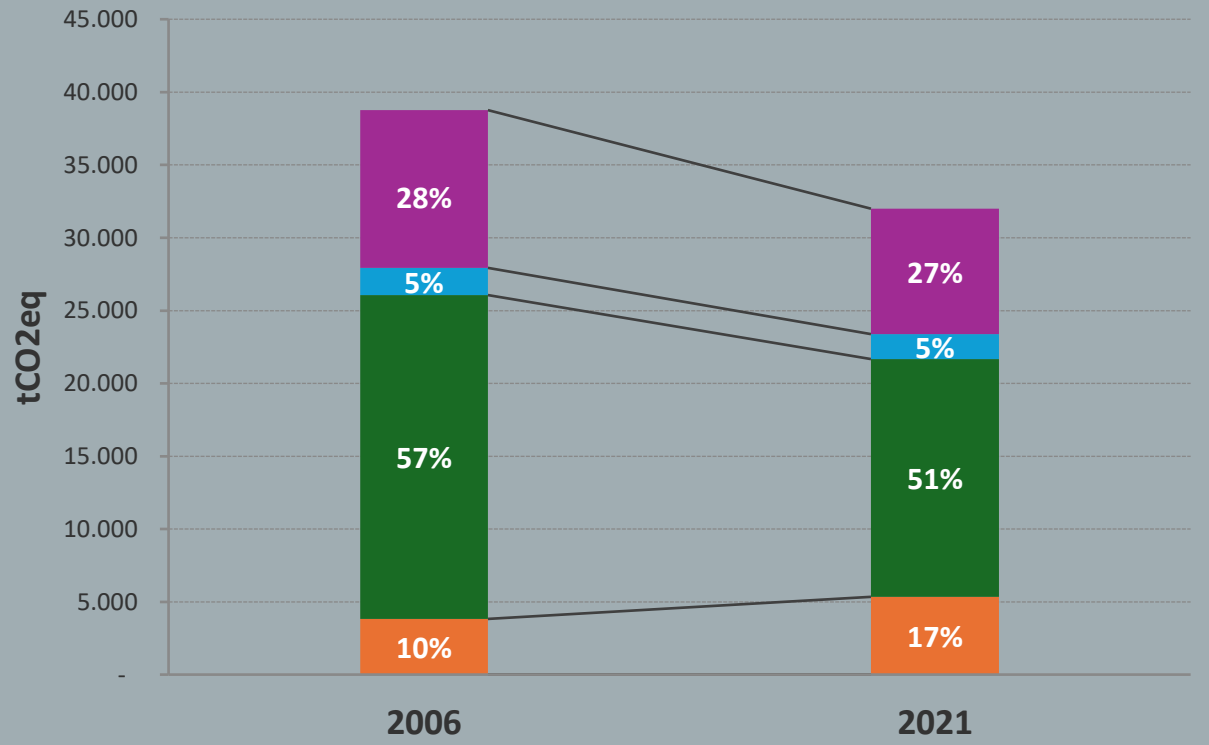
Commune des Bons Villers

Evolution de la couverture renouvelable : + 14%



- Energie non-renouvelable : -14%
- Biocarburants: 100%
- Cogénération biomasse : 100%
- Biomasse : 143%
- Solaire thermique : 363%
- Photovoltaïque : 100%
- Hydroélectricité : 0%
- Eolien : 721%

Evolution des émissions de 2006 à 2021 par secteur : -17%



- Transport : -21%
- Agriculture : -7%
- Logement : -27%
- Tertiaire : 40%

Commune des Bons Villers
★★★★★



Les objectifs EU, Wallonie & BV

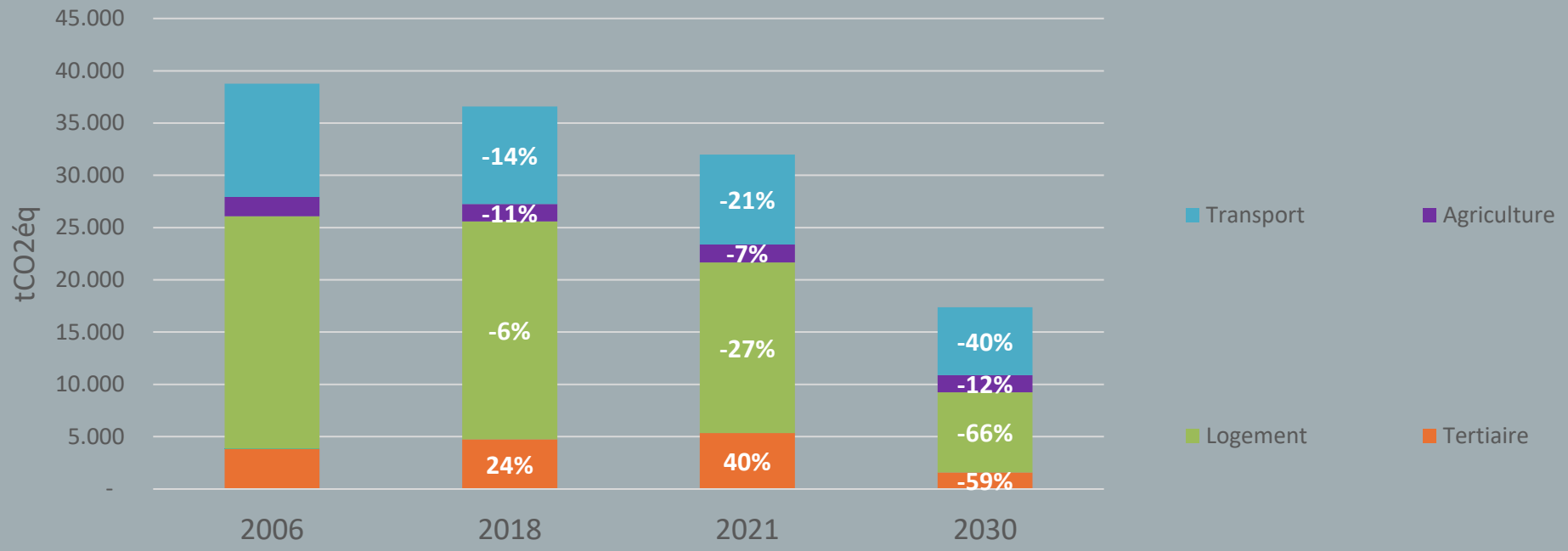
- 2030 : -55% GES
- 2050 : neutralité carbone

Commune des Bons Villers

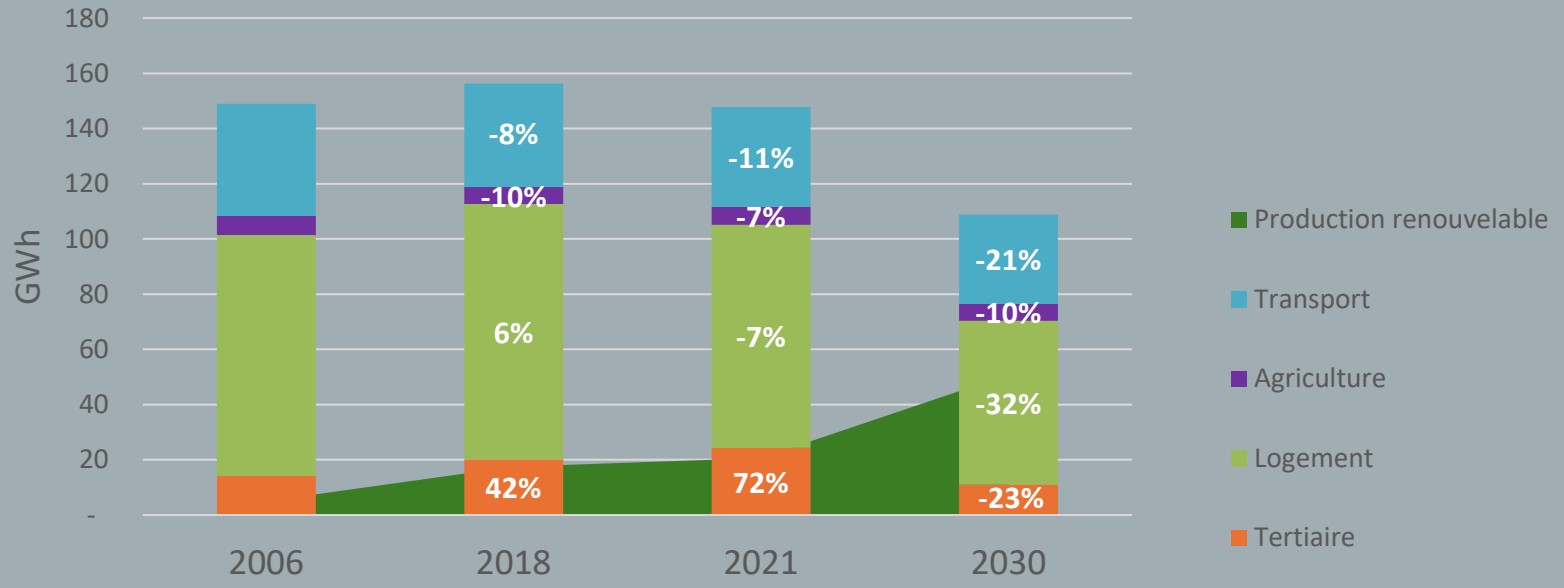
Tableau de bord	Objectif 2030 CdM	Objectif 2030 PAEDC	Atteint en 2021	Solde à réaliser entre 2021 et 2030	Planifié par les fiches actions
Evolution des émissions par rapport à 2006 (tCO2eq)	-21.321	-21.378	-6.773	-14.605	-4.142
	-55%	-55%	-17%	-38%	-10%
Evolution des consommations par rapport à 2006		-27%	-1%	-26%	0%
Evolution de la production renouvelable par rapport à 2006		+ 46 GWh/an	+ 15,7 GWh/an	+ 30,3 GWh/an	+ 2,4 GWh/an

Commune des Bons Villers

Objectifs d'évolution des émissions 2006-2030

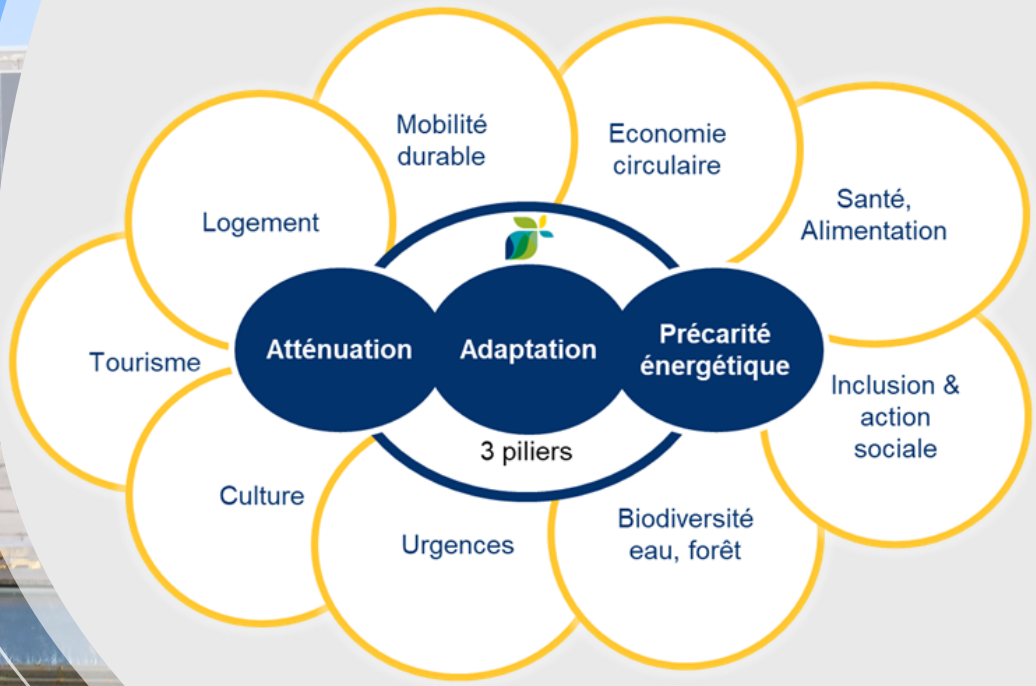


Objectifs d'évolution des consommations/productions 2006-2030



Commune des Bons Villers
★★★★★

Agir



Commune des Bons Villers



Atténuer

1. Collectivement
   - Energies renouv
   - Aménagement territoire
   - Mobilité douce
   - Aides, conseils & primes
   - Projets locaux
2. Individuellement
   - Conscientisation
   - Changement d'habitudes
   - Projets individuels/ménage
   - Exemples



Adapter

1. Prévention
   - Inondations
   - Canicules
   - Plantations
   - Désartificialisation des sols
   - Charges urbanistiques
2. Accompagnement
   - Plan Climat, Comités
   - Aides, infos, sensibilisations
3. Gestion de crise
   - Planu
   - Interventions service travaux

Commune des Bons Villers
★★★★★



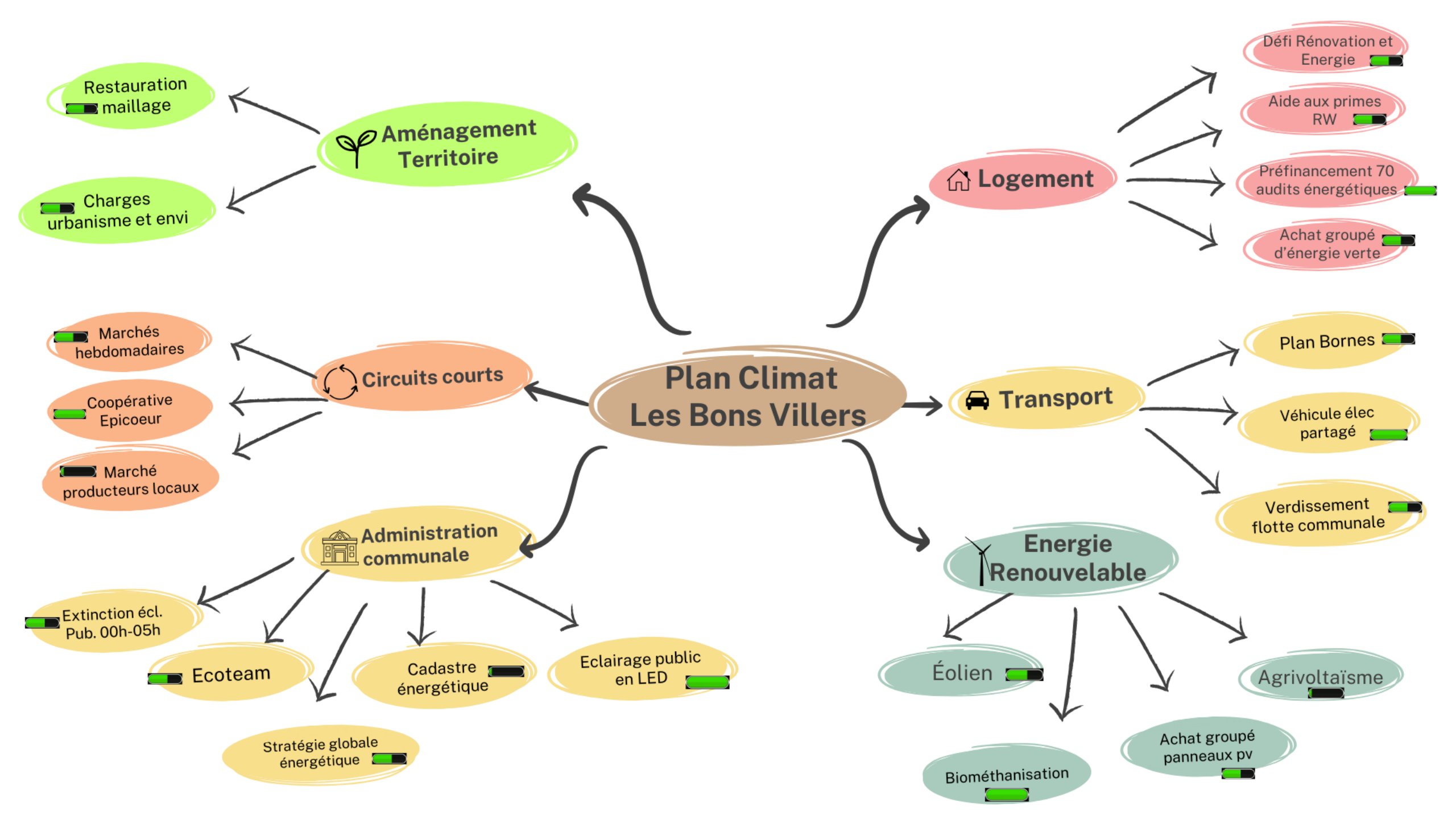
Précarité NRJtique

1ères victimes = populations fragiles

- Définition précarité NRJ
- Informer & sensibiliser
  - CPAS
  - Pression sur les propriétaires
  - Accompagnement
  - Achat groupé
  - Changer son comportement

Commune des Bons Villers

Journée de l'Energie
COMMUNE & CPAS des Bons Villers


Plan Climat
Les Bons Villers
Aménagement Territoire
Restauration maillage
Charges urbanisme et envi
Logement
Défi Rénovation et Energie
Aide aux primes RW
Préfinancement 70 audits énergétiques
Achat groupé d'énergie verte
Circuits courts
Marchés hebdomadaires
Coopérative Epicoeur
Marché producteurs locaux
Transport
Plan Bornes
Véhicule élec partagé
Verdissement flotte communale
Administration communale
Extinction écl. Pub. 00h-05h
Ecoteam
Cadastre énergétique
Eclairage public en LED
Stratégie globale énergétique
Energie Renouvelable
Éolien
Biométhanisation
Achat groupé panneaux pv
Agrivoltaïsme

COMMUNE DES BONS VILLERS

Le 24 avril 2025

Réunion publique CLDR et Groupe de travail Nature

Le mercredi 23/04/2025

À la salle du Conseil communal des Bons Villers

Compte rendu

Participants :

- *Pour **la CLDR** : J-S. Detrez, A. Grégoire, C. Henrard, C. Muylaert, R. Ratazzi, M. Rochette, D. Rooseleer, E. Vancompernolle*
- ***Hors CLDR** : 8 personnes*
- *Pour l'**Administration communale des Bons Villers** : Ingrid Lavendy (Service environnement)*
- *Pour la **Fondation Rurale de Wallonie** : Martine Gilles*

Excusés :

- *Pour **la CLDR** : J-F. Corbisier, M. Jandrain, D. Vermuse, J Stevenne*
- *Pour l'**Administration communale des Bons Villers** : Séverine Conreur (Service environnement)*

Annexe 1 – PPt de la conduite de réunion

Annexe 2 – Tableau de suivi des idées de projets émises en 2024

Ordre du jour :

1. Accueil et introduction
2. Présentation des projets BiodiverCité et des actions du Groupe Nature
3. Réflexion sur le projet de panneau didactique au parc De Dobbeleer
4. Réflexion sur le projet de permis de végétaliser
5. Suivi des idées émises lors de la réunion publique 2024
6. Agenda

---

1. Accueil et introduction

Vu le caractère public de la présente séance, le PV de la réunion de CLDR précédente (11 février 25) sera approuvé lors d'une prochaine séance.

L'échevine de la Ruralité et de l'Environnement accueille les participants et ouvre la séance.

La FRW explique le contexte et le déroulement de la réunion.

2. Les projets BiodiverCité et les actions du Groupe Nature

- **Sauvetage des batraciens** (Biodiver'Cité 2021/fournitures : seaux, lampes, gilets fluo)

Ce projet est récurrent et s'organise de février à avril. Etant donné que les fenêtres de traversées sont dictées par les conditions météo, il n'est pas possible d'organiser l'activité de sauvetage longtemps à l'avance. Nous prévenons les personnes qui ont montré un intérêt ainsi que la commission Nature et le CoPIL du plan Climat. (N'hésitez pas à vous faire connaître sur environnement @lesbonsvillers.be).

Cette année, il a été fait par des bénévoles à la rue de la Baille à Rèves avec le matériel mis à disposition et en toute autonomie. L'autre spot est à Frasnes près du site Agricoeur.
Un nouveau spot a été signalé au service environnement, chemin des Hayettes à Rèves mais de nouveau peu de circulation (agricole et locale) pour nécessité une intervention humaine.

- **Installation d'un mur de pierres sèches** (Biodiver'Cité 2021/fournitures des pierres)

Le site prévu initialement était le site de la Flache mais il est en manque d'eau. Donc, il a été réalisé par des bénévoles et le service environnement sur le site du parcours Agri-Nature à Rèves où des pontes d'œufs de batraciens ont été vues lors de la Journée de l'Eau. Ce mur de pierres construit par simple empilement crée des interstices qui accueillent des insectes, tritons, orvets, batraciens (à l'abri de la chaleur en été et au chaud sur les pierres chauffées par le soleil).

- **Aménagement d'un espace vert au quartier de la Chapelle du Roux (**Biodiver'Cité 2023/fournitures)

Pré de fauche, prairie fleurie, arbres fruitiers, haie de petits fruits, massif de plantes vivaces, massif d'arbustes forestiers, noue végétalisée.
En collaboration avec la Cellule Solidarité Emploi, des bacs potagers étaient prévus pour la plantation d'aromates. Cette entreprise ayant arrêté ses activités au 1/4/2025, le placement n'a pas été fait et pourrait être envisagé avec l'école de Frasnes si celle-ci est intéressée.

- **Aménagement de cimetières verdurisés (**Biodiver'Cité 2022 et 2024/Fournitures semences)

Suite à l'interdiction de pulvériser des produits phyto, les 5 cimetières de la commune ont été verdurisés (hormis l'ancien cimetière de Mellet à cause du sous-sol qui ne convient pas pour un enherbement).
Pour tendre vers le concept de cimetière « Nature », le tri des déchets (résiduels, verts et PMC+) ainsi que la récupération des eaux de pluie quand cela est possible, ont complété le projet.

- **Aménagement de deux passerelles pour le sentier Bruart (**Biodiver'Cité 2024/Fournitures)

Déplacement d'un sentier existant vers un nouveau tracé le long du ruisseau de Villers avec des perspectives de nouvelles boucles de promenade nature.
Les propriétaires ont été consultés. Ils sont d'accord.
Cette modification de tracé nécessite la mise en place de deux passerelles au-dessus du ruisseau.
Projet en cours de réalisation.

➢ **Aménagement d'un maillage vert et bleu (projet plus conséquent et à clôturer en 2028)**

Du Calvaire à Villers-Perwin à la rue Hoebeke (réserve éducative) à Frasnes/Rèves

- Aménagement du captage SWDE dont l'acquisition se finalise *(groupe riverains et scolaire à créer).*
- Chantiers de plantation *(bois Bringand et 2 ripisylves le long de ruisseaux)*

➢ **Végétalisation de quartiers (projet plus conséquent et à clôturer en 2027)**

- Placette Stassart : p*lantations, enherbement. En collaboration avec un projet du SPW-Voiries à cet endroit. A voir aussi avec les riverains.*
- Placette Mercier : *plantation, mobilier. Avis riverains à demander.*
- Charte de végétalisation : *à tester sur le périmètre du projet à Mellet.*

Commentaires

- L'entretien est-il subsidié ? Non, c'est à charge de la commune. C'est un engagement qu'il faut prendre dans le dossier de candidature au SPW.
- C'est dommage d'asphalter ou bétonner des sentiers (cf le chemin qui longe le parc De Dobbeleer en venant de la N5).

3. Le projet de panneau didactique au parc De Dobbeleer (Biodiver'Cité 2024)

Choix du panneau ?
Choix du thème :

- Rôle de l'arbre et changement climatique ?
- Rôle d'une clairière (en place au milieu du parc) ?

Interactif/pédagogique.

Réflexions en table de conversation

Prévoir **un panneau double face** (avec petit toit faîtier pour protéger des intempéries).
Un côté dessinera la clairière (le chemin pour la parcourir avec ce que l'on peut y voir) et l'autre mettra en valeur les arbres (remarquables) présents.
Utiliser **le style BD** (rendre l'arbre et la clairière vivants, leur donner la parole) avec aussi des références scientifiques (ex. le nom latin des arbres).
Associer le conseil communal des enfants pour la conception du panneau.
Mettre **des QR code** vers des explications (histoire du parc, liste des arbres présents, explication du rôle d'une clairière). Voir si ces explications pourraient aussi être auditives.

4. Le projet de permis de végétaliser

Objet : permettre aux habitants d'investir certains espaces ouverts du domaine public en vue de les végétaliser.

Où? Quoi? Comment?

Réflexions en table de conversation

1) **Sur l'objectif proposé :** OK, rajouter optimisation des espaces verts.
Remarque générale : préserver les trottoirs.
2) **Choix de l'appellation :** ~~permis~~ mais plutôt contrat, convention, charte…
3) **Choix des plantes :** intéressant d'y joindre une liste, pas de plantes allergènes, toxiques, urticantes, exotiques invasives.
4) **Où :** essentiellement au pied d'arbres, des petits espaces verts proches des habitations.
Commencer petit…. Avant d'aborder les façades.
Proposer un cadastre des possibilités : peut-être à penser sur le périmètre du projet Végétalisation de quartier d'où est issu le projet mais pas sur la totalité du territoire (par manque de moyen).
5) **Procédure :** la plus simple possible, formulaire de max 1 page recto-verso, règlement transmis à part et notion de participation = acceptation (ne pas retourner le règlement signé).
6) **Entretien :** pas de produit phyto, fait par le participant.
7) **Sécurité du passage piéton 1m20 à 1m50** (à vérifier avec la conseillère en mobilité).

Autres points :

- Quid si la personne déménage, si plus d'entretien…
- Si locataire c'est avec information du propriétaire.
- Panneau d'information pour lisibilité du projet mais aussi information du voisinage.
- Impétrants.
- Démarche volontaire.

La réflexion se poursuivra par échanges entre les participants de ce jour et autres volontaires.

5. Tableau de suivi des idées de projets et d'actions émises en 2024

Voir annexe 2.

6. Agenda

- Inauguration du parc DDB le mardi 13 mai à 18h30
- Ouverture du parcours Agri-Nature tous les 3ème week-ends de mars à août
- Concours Pâquerette & Ciboulette en été

Clôture de la séance et remerciement des participants.

Secrétariat de séance,

Martine GILLES
Agent de développement FRW

Présidente de séance,

Emilie VANCOMPERNOLLE
Echevine de la Ruralité et de l'Environnement

Bienvenue !


La Commune des Bons Villers vous invite
à une réunion participative pour améliorer l'état de la biodiversité.
LES BONS VILLERS
SE BOUGE POUR
LA BIODIVERSITÉ ET LE CLIMAT !
Réunion sur la biodiversité et le climat
23 avril
19h30
Salle du Conseil
Place de Frasnes 1
6210 Les Bons Villers
Au programme :
• Présentation des projets en faveur de la biodiversité et du Groupe de travail Nature
• Suivi des actions en cours
• Mise en commun et discussions
Contact : environnement@lesbonsvillers.be

Réunion participative avec la CLDR et le groupe Nature

A l'ordre du jour

- ✓ Suivi des projets BiodiverCité et des actions Groupe Nature
- ✓ Réflexion sur le permis de végétaliser
- ✓ Réflexion sur le panneau didactique au parc DDB

Sauvetage des batraciens – rue de la Baille à Rèves



02 avril 2025





Saison migratoire entre février et fin avril selon météo

Installation d'un mur de pierres sèches
19 avril 2025 – Site de la Rampe





- Micro-habitat pour la faune et la flore
- Refuge pour lézards, orvets, grenouilles, crapauds, tritons ou encore abeilles solitaires
- Exposé au soleil, il est un abri en hiver et rafraîchit en été





Aménagement Espace vert nouveau quartier Chapelle du Roux

N

Légende situation projetée

- Limite du projet
- Arbre fruitier HT - variété RGF
- Arbre fruitier DT - variété RGF
- Arbres fruitiers HT - variété RGF - Châtaignier et Noyer
- Massif de plantations vivaces
- Haie de petits fruits
- Massif de plantations arbustives forestières
- Plantes de berge
- Noue végétalisée
- Gazon tondu
- Pré de fauche (entretien 2x/an)
- Prairie fleurie pérenne (entretien 2x/an)
- Escalier béton ou pierre naturelle
- Parcelle potagère pour l'EFT
- Bacs potagers

Photos « espace vert Chapelle du Roux » : févr. à mars 2025









Cimetières verdurisés

Dans le cadre de la gestion différenciée des Espaces verts et de la législation liée au « zéro pesticide », la commune des Bons Villers a entamé la verdurisation des cimetières, il y a plusieurs années.

Ceux de Wayaux et de Villers-Perwin sont terminés.

Celui de Rèves va être finalisé.

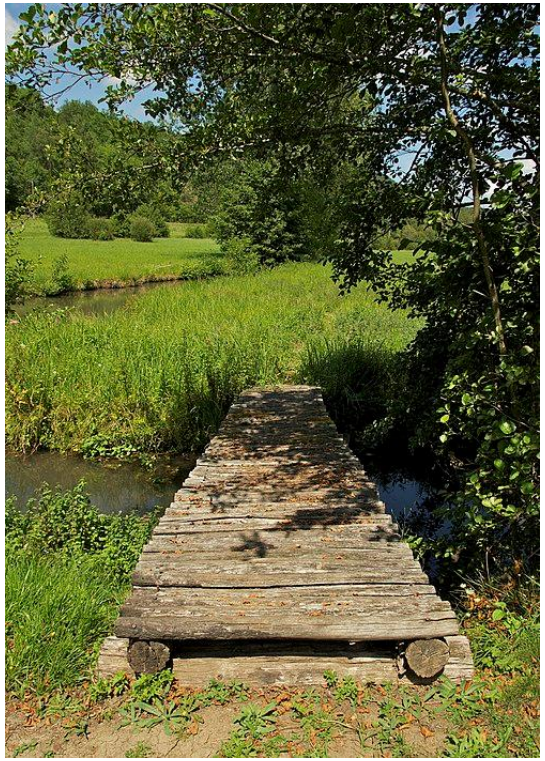




Sentier Bruart

Déplacement d’un sentier existant vers un nouveau tracé le long du ruisseau de Villers avec perspectives de nouvelles boucles

Cette modification de tracé nécessite la mise en place de deux passerelles au-dessus du ruisseau



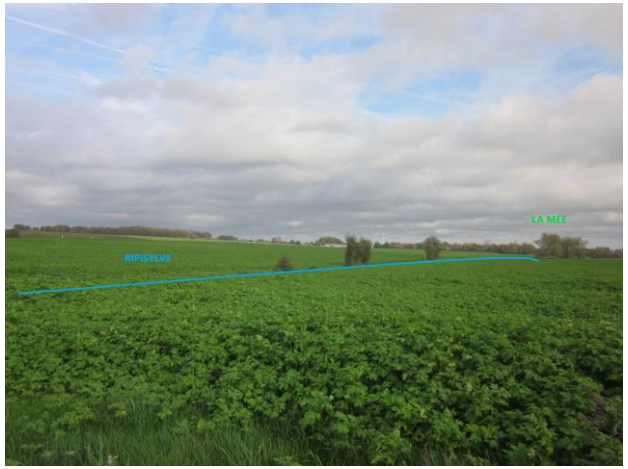




Projets plus conséquents

- Maillage vert et bleu en milieu rural (clôture en 2028)
  1. Aménagement du captage SWDE *(groupe riverains et scolaire à créer)*
  2. Chantiers de plantation

     (bois Bringand et 2 ripisylves)



- Végétalisation de quartier (clôture en 2027)
  1. Placette Stassart

     Plantations, enherbement, avis riverains
  2. Placette Mercier

     Plantation, mobilier, avis riverains
  3. Charte de végétalisation

     Contenu, procédure (à travailler ensemble)





Charte de végétalisation ou permis de végétaliser
(table de réflexion)

Objet : mettre à disposition des habitants certains espaces ouverts du domaine public en vue de les végétaliser

Conditions :

- Le zéro phyto
- Le choix des végétaux (pas de plantes ligneuses , allergènes, urticantes, irritantes, illicites, envahissantes)
- Ne pas obstruer le passage et la sécurité
- Tailler les végétaux régulièrement
- Ramasser les feuilles mortes

Où? Quoi? Comment?

Panneau didactique du parc (table de réflexion)





- Choix du panneau ?
- Choix du thème :
  - Rôle des arbres et changement climatique ?
  - Rôle d'une clairière (en place au milieu du parc) ?
- Interactif/pédagogique
- Proportion texte, …photos
- Informations indispensables
- Autres….

Retour sur le brainstorming du 30/04/2025

A disposition en fin de réunion

Agenda

- Inauguration du parc DDB le mardi 13 mai à 18h30
- Ouverture du parcours Agri-Nature tous les 3ème wk de mars à août
- Concours Pâquerette & Ciboulette en été

pollec

BIODIVERCITÉ

Merci pour votre participation !

Commune des Bons villers

Wallonie

COMMUNE DES BONS VILLERS

Le 23 avril 2025

Tableau de suivi des idées de projets et d'actions BiodiverCité émises en avril 2024

Trame Verte	
Des trottoirs verts /fleuris	Voir projet de charte de verdurisation du projet « Végétalisation de quartier »
Réhabiliter des chemins de remembrement	Examen en continu des possibilités mais plus dans le cadre de la découverte nature. L'autre volet est examiné au sein du service Travaux/mobilité
Communiquer sur le réseau nature	Toute newsletter de natagora, adalia,… est transférée à la commission nature
Planter des haies en bord de champs et ailleurs (utilisation de subsides PGRI)	Propositions de projet en cours de validation au niveau PGRI mais nous plantons des haies par d'autres biais que sont la journée de l'Arbre, et un futur projet du GAL Pays des 4 Bras. Voir plan Climat
Sensibilisation/ communication sur les jardins sauvages de particuliers	Par l'intermédiaire du Concours Pâquerette et Ciboulette/ catégorie « jardin punk » mais si les particuliers nous informent de leur réalisation et nous autorise à communiquer nous sommes preneurs.
Creuser des mares sur des terrains communaux (p.ex. cimetières)	Belle idée, à examiner mais sur nouveau cimetière de Frasnes ou Melle – voir cimetière Nature
Faire de beaux espaces verts esthétiques (priorité esthétique aux aménagements)	Nous y travaillons car cette mandature souhaite candidater à « Wallonie en fleurs » (label 1, 2 ou 3 fleurs). Nous repensons les abords de la maison communale…
Laisser les bois morts là où ils ne gênent pas	C'est fait dans nos bois communaux (parc De Dobbeleer et Bringand), le territoire communal a très peu de bois. Nous intégrons des tas de bois comme des tas de pierres dans quelques sites naturels. A prévoir à la Flache et sur le parcours Agri-Nature par exemple.
Sensibiliser sur le concept de « pont » de biodiversité (même sur un petit bout de jardin)	A faire
Plan Glycine sur les bâtiments communaux	A examiner en faisabilité

Liaisonner les chemins avec les communes limitrophes	En cours avec le GAL : points-nœuds pédestres et cyclo
Prévoir des cimetières permettant l'humusation des corps	Matière qui nécessite encore de l'expérimentation car controversée. Domaine du service Travaux/Cimetière
Fauchage tardif = zone refuge	La convention « fauchage tardif » est signée et appliquée

Trame Bleue	
Revalidation du cours d'eau Tintia	Nous souhaiterions effectivement pouvoir la reméandrer là où c'est possible. Stade étude seulement.
Zone humide à découvrir depuis la Couronne jusqu'à la Chapelle St Jacques à Villers	Belle zone mais qui prendra du temps car nous ne sommes pas propriétaire de celle-ci.
Diffuser les infos de cette réunion dans le bulletin communal	A prévoir et sous quelle forme
Restaurer les fossés en bord de champs	Domaine du service Travaux, fait en fonction des priorités
Identifier les zones inondées pour désimperméabiliser l'environnement pour favoriser l'absorption	Le travail d'identification est fait et les projets ont été transmis dans le PGRI. Le projet de Végétalisation de quartier s'y prête. Une conférence sur la gestion des eaux de pluie a eu lieu le 27/3 à Mellet et nous n'avons compter que 10 participants… Voir plan climat
Ajouter un volet écologique aux dossiers sécu. Des événements (impacts + et impact -)	A examiner au sein du secrétariat général si faisable mais l'idée est intéressante
Projet d'alimentation de la mare de la Flache	Notre épine dans le pied…
Privilégier les revêtements de sols qui permettent l'absorption des eaux	Voir prochain guide communal d'urbanisme mais la nécessité d'absorber les eaux en priorité sur place n'est pas prise avec la même importance selon le département. Le service Environnement y travaille
Création cours d'eau école du vieux château	L'acquisition du site est en cours et nous y reviendrons dès que nous aurons des droits réels sur la parcelle
Re-végétalisation de la Ripisylve	Voir projet « Maillage vert et bleu en milieu rural » et plan climat

Faune, Flore Habitats	
Sensibiliser aux plantes mellifères	A été réalisé pendant la phase plan Maya mais effectivement à refaire
Campagne de sensibilisation au volontariat	Domaine du service de Cohésion sociale. Toute personne souhaitant proposer son temps peut contacter *sabine.leclercq@lesbonsvillers.be*
Communication/sensibilisation aux applications de recensement (iobs)	A faire
Lutte contre la pollution aux pesticides	Vaste thématique, en tout un groupe de travail agriculture est constitué et le dialogue établi. Nos cimetières sont verdurisés pour ne plus être pulvérisé.
Planter des plantes vivaces dans les écoles	A suggérer aux directions scolaires et/ou associations de parents
Adoucir les pentes du Tintia pour introduire les espèces	Examiner la faisabilité, inclure le Contrat de Rivière Sambre
Sensibiliser aux matériaux écologiques dans l'habitat	Voir plan Climat

COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL

Le 08 octobre 2025 – Compte-rendu de la séance plénière

Présents

CLDR – composante citoyenne *: 7 membres : M. Bette, JF. Corbisier, JS. Detrez, M. Jandrain, A. Purcaro, F. Toubeau, D. Vermuse,*

CLDR – composante mandataire *: 5 membres : J-J.Allart, A.Grégoire, T. Malchair, C.Muylaert, E.Vancompernolle*

Administration communale *: Ingrid Lavendy, Séverine Conreur (service Environnement)*

Fondation Rurale de Wallonie *: Marie Burette, Caroline Degraef*

Excusés

CLDR – composante citoyenne (7): *F. De Wandeler, M. Dessoy, C. Henrard, M. Rochette, D. Rooseleer, M. Vercauteren, PY. Verset*

Annexe 1 – présentation (PPT) de la réunion

Ordre du jour

- ❑ Approbation compte rendu du 23 avril 2025
- ❑ Analyse de recevabilité des 8 projets du **budget participatif ODR 2025**
- ❑ Divers et Agenda

Introduction

L'échevine de la Ruralité accueille les participants. Marie (FRW) ouvre la réunion.

1. Approbation du PV du 23/04/2025

à faire lors de la prochaine réunion

2. Analyse de recevabilité des 8 projets du budget participatif ODR 2025

Rappel : un budget participatif, c'est quoi ?

- Budget alloué pour la réalisation de projets citoyens ou associatifs dans le cadre du PCDR
- Enveloppe financière globale de 20.000 € *(1 € Commune = 1 € Wallonie)*
  Arrêté ministériel notifié le 3 juin 2022 (24 mois pour décompte final déclaration créances)
- 1 seul projet par porteur et maximum 10.000 €
- Le projet doit :

- *améliorer le cadre de vie de la commune dans **l'intérêt général** et de manière **durable***
- *répondre au moins à un **objectif du PCDR** des Bons Villers*
- *être réalisé sur **propriété communale ou bail emphytéotique***
- *correspondre à **un investissement ou à une dépense matérielle pour un évènement** à portée communale (pas de frais de fonctionnement)*

- Documents de référence à respecter : *règlement, formulaire candidature, grille évaluation critères de recevabilité*

Rappel du rôle important de la Commission Locale de Développement Rural en tant que Comité de sélection des projets et jury final.

Le calendrier
- phase de vote (s'il y a) du 1er au 30 novembre sur la plateforme en ligne de la FRW
- Vote du comité de sélection le 11 décembre 2025 (s'il y a)
- Annonce des résultats en décembre

La méthodologie

L'analyse des projets se fait en plénière. Chaque projet est passé, un à un, dans la grille de critères de recevabilité. Les membres de la CLDR sont amenés à discuter les points qui poseraient problème et à prendre une décision finale. Tous les critères doivent être respectés pour qu'un projet soit estimé « recevable ». Un projet peut être « recevable », « recevable sous condition » ou « non recevable ».

Outils à disposition : Règlement, check-list, dossiers projet
Agents communaux à disposition pour répondre à vos questions pendant le travail d'analyse.

Analyse des 8 projets

1. Festival LBV Fest – ASBL

LBV Fest

- Achat de matériel durable et réutilisable pour le festival LBV Fest
- Porté par une asbl
- Situé au Complexe sportif de Frasnes-lez-Gosselies
- Lieu de rencontre, valorisation de lieu existants, vie associative, solidarité, jeunesse

- **Budget détaillé du matériel (TVAC)**
⇒ **10.000€**

- Réalisation du marché public par ?



- Délais respectés ? Ok
- Porteur valable (art. 3) ? Ok
- Personne Morale / Association de fait / Comité de citoyens ? Ok
- Localisation conforme (art.4) ? Ok
- Intérêt général ? Non ok

Le Comité de sélection estime qu'une entrée payante est un frein à l'accès à tous et donc à l'intérêt général. Les bonsvillersois ne devraient pas avoir à payer pour pouvoir profiter du matériel reçu dans le cadre du Budget participatif.

Le Comité se pose également la question d'une possible future délocalisation en dehors de la commune sur du long terme, cela signifierait que la commune finance un projet dont les bonsvillersois pourraient, un jour, ne plus pouvoir profiter.

- Caractère durable du projet ? Ok
- Choix du type de réalisation du projet (commune ou ASBL) ? Ok sous condition.

La case n'a pas été cochée. Si le porteur rend un formulaire avec la case cochée, ce point sera considéré comme « ok »

- Budget maximum de 50.000€ ? Ok
- Budget réaliste et précis ? Ok
- Pas de dépenses de fonctionnement ? Ok
- Répond au moins à un des objectifs du PCDR ? Ok

Commentaires de la CLDR

- *Problème de la pompe mobile qui pourrait se déplacer sur d'autres lieux non publics et en dehors de la commune.*

Projet jugé non recevable → problème d'intérêt général à cause de l'entrée payante.
Les membres du Comité insistent sur le fait qu'ils soutiennent ce projet qui est une très chouette initiative et un vrai plus à la vie culturelle des Bons Villers.

2. Bacs potagers - ASBL



- Délais respectés ? Ok
- Porteur valable (art. 3) ? Non ok

Ni le porteur ni l'asbl ne sont domiciliés aux Bons Villers.

- Personne Morale / Association de fait / Comité de citoyens ? Ok
- Localisation conforme (art.4) ? Non ok

À vérifier : bail emphytéotique en faveur d'Agricoeur. Cette parcelle n'est donc plus sur propriété communale.

- Intérêt général ? Ok

Le Comité soulève toutefois un problème d'accessibilité et relève que ce projet s'adresse à un public restreint.

- Caractère durable du projet ? Ok
- Choix du type de réalisation du projet (commune ou ASBL)? Ok
- Budget maximum de 50.000€ ? Ok
- Budget réaliste et précis ? Ok
- Pas de dépenses de fonctionnement ? Ok
- Répond au moins à un des objectifs du PCDR ? Ok

Projet jugé non recevable → problème de validité du porteur et de localisation

3. Les Bons Bedots– ASBL



- Délais respectés ? Ok
- Porteur valable (art. 3) ? Ok
- Personne Morale / Association de fait / Comité de citoyens ? Ok
- Localisation conforme (art.4) ? Ok
- Intérêt général ? Ok sous condition

Remarque du Comité : problème d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite (accessibilité difficile via escaliers uniquement). Une attention particulière devra être portée à l' accueil des personnes en difficulté.

- Caractère durable du projet ? Ok
- Choix du type de réalisation du projet (commune ou ASBL)? Ok
- Budget maximum de 50.000€ ? Ok
- Budget réaliste et précis ? Ok sous condition

Vérifier que le coût du chalet est bien correct vu la taille du chalet souhaité. Est-il bien adapté à tout ce qu'ils souhaitent y stocker ?

- Pas de dépenses de fonctionnement ? Ok

- Répond au moins à un des objectifs du PCDR ? Ok

Projet jugé recevable sous conditions → Information à ajouter dans le dossier qu'il faudra porter une attention particulière à l'accueil des personnes à mobilité réduite et vérifier si la taille du chalet est adapté et son coût s'il y a modification.

4. Tapis sport – arts martiaux – ASBL

ESPRIT WUSHU

- Achat et livraison d'un tapis enroulable et léger
- Porté par une asbl
- Situé au hall polyvalent du complexe sportif des Bons Villers
- Lien social, activités intergénérationnelles, vie associative locale

- **Budget détaillé de l'investissement (TVAC)**
⇒ Devis reçu : 9.991,70 €

- Réalisation du marché public par le porteur de projet



- Délais respectés ? Ok
- Porteur valable (art. 3) ? Ok
- Personne Morale / Association de fait / Comité de citoyens ? Ok
- Localisation conforme (art.4) ? Ok
- Intérêt général ? Non ok

Le Comité de sélection estime qu'une entrée payante (ici affiliation à un club de sport) est un frein à l'accès à tous et donc à l'intérêt général. Les bonsvillersois ne devraient pas avoir à payer pour pouvoir profiter du matériel reçu dans le cadre du Budget participatif.

Le Comité se pose également la question d'une possible future délocalisation du club en dehors de la commune sur du long terme, cela signifierait que la commune finance un projet dont les bonsvillersois pourraient, un jour, ne plus pouvoir profiter.

- Caractère durable du projet ? Ok
- Choix du type de réalisation du projet (commune ou ASBL)? Ok
- Budget maximum de 50.000€ ? Ok
- Budget réaliste et précis ? Ok
- Pas de dépenses de fonctionnement ? Ok
- Répond au moins à un des objectifs du PCDR ? Ok

Commentaires de la CLDR

- *Intérêt général : les gens payent des cotisations*

- *Durabilité : ok sauf si le club déménage*

Projet jugé non recevable → problème d'intérêt général à cause de l'affiliation payante à un club de sport pour pouvoir profiter du matériel

5. Sentier Mellet Wautot – Association de fait



- Délais respectés ? Ok
- Porteur valable (art. 3) ? Ok
- Personne Morale / Association de fait / Comité de citoyens ? Ok
- Localisation conforme (art.4) ? Ok
- Intérêt général ? Non ok / Ok sous condition

Le sentier est déjà fort utilisé en l'état (marcheurs, enfants, vélos, chevaux...), il ne nécessite pas une mise en avant de ce type (purement esthétique).

Les arches risquent d'empêcher le passage des chevaux et les dalles enherbées de rendre difficile le passage des vélos, trottinettes et rollers.

- Caractère durable du projet ? Non ok / Ok sous condition

Le comité estime que des arches à 30 euros ne seront sans doute pas d'une qualité suffisante que pour durer dans le temps.

- Choix du type de réalisation du projet (commune ou ASBL) ? Ok
- Budget maximum de 50.000€ ? Ok
- Budget réaliste et précis ? Non ok / Ok sous condition

Les frais de fonctionnement ne sont pas prévus pour l'entretien. Le Comité estime qu'on ne peut pas se reposer sur la bonne volonté des habitants du quartier pour assurer effectivement l'entretien des lieux (fleurs, parterre enherbé).

- Pas de dépenses de fonctionnement ? ok
- Répond au moins à un des objectifs du PCDR ? ok

Commentaires de la CLDR

- *Domaine public = intérêt général. Même un embellissement de sentier peut être de l'intérêt général.*

- *Le projet semble plus d'intérêt personnel d'embellissement de la zone à côté de la boulangerie du porteur de projet que d'intérêt général.*
- *Le béton est plus pratique pour les enfants à vélo, rollers et autres*
- *Avec le passage de chevaux, les dalles enherbées vont vite être pleines de boue.*
- *L'entretien par les gens du quartier : rien ne nous assure que ce sera effectivement fait.*

Le Comité n'arrivant pas à se mettre d'accord, un vote à mains levées a été effectué :
- Projet « Ok avec conditions » : 3 personnes
- Projet « Non ok » : 8 personnes
- Abstention de vote : 1 personne

Projet jugé non recevable → problème d'intérêt général, de budget et de durabilité

6. Compostage Collectif – Association de fait



- Délais respectés ? Ok
- Porteur valable (art. 3) ? Ok
- Personne Morale / Association de fait / Comité de citoyens ? Ok
- Localisation conforme (art.4) ? Ok
- Intérêt général ? Ok

Intérêt général local mais ok si l'idée est que le maximum de personnes du quartier puisse y participer.

- Caractère durable du projet ? Ok
- Choix du type de réalisation du projet (commune ou ASBL)? Ok
- Budget maximum de 50.000€ ? Ok
- Budget réaliste et précis ? Ok
- Pas de dépenses de fonctionnement ? Ok
- Répond au moins à un des objectifs du PCDR ? Ok

Projet jugé recevable sous condition → Information à ajouter dans le dossier que l'intention du projet est que le maximum de personnes du quartier puisse y participer.

7. Noël à Mellet et Reves – ASBL

Arbre de Noël

- Achat de matériel pour la création et la décoration d'un sapin de Noël réutilisable et l'organisation d'un évènement autour du sapin
- Porté par une asbl
- Le sapin sera placé sur la Place de Mellet et les lumières sur la place de Rêves

- Durabilité, convivialité et lien social

- Budget détaillé du matériel (TVAC)
⇒ 6.250€

- Réalisation du marché public par le porteur de projet



- Délais respectés ? Ok
- Porteur valable (art. 3) ? Ok
- Personne Morale / Association de fait / Comité de citoyens ? Ok
- Localisation conforme (art.4) ? Ok
- Intérêt général ? Ok sous condition

Le Comité de sélection estime que le fait de devoir payer ses boissons est un frein à l'accès à tous et donc à l'intérêt général. Les bonsvillersois ne devraient pas avoir à payer pour pouvoir profiter du matériel reçu dans le cadre du Budget participatif. Il faudrait donc sortir du budget les gobelets/verres à vin, les cruches à bières et le frigo bahut qui servirait à mettre les boissons payantes.

- Caractère durable du projet ? Ok
- Choix du type de réalisation du projet (commune ou ASBL)? Ok
- Budget maximum de 50.000€ ? Ok
- Budget réaliste et précis ? Ok sous condition

Préciser le type de luminaires souhaités et demander à ce que ce soit des LED.

- Pas de dépenses de fonctionnement ? ok
- Répond au moins à un des objectifs du PCDR ? ok

Commentaires de la CLDR

- *Gobelets/cruches/frigo pour mettre les boissons – pas intérêt général car on paye les boissons (tout comme on paye un ticket d'entrée pour le LBV Fest)*
- *Questionnement sur le « matériel de rangement » demandé dans le budget : de quoi s'agit-il exactement ? D'un endroit où ranger le sapin ?*
- *Difficile de comprendre à quoi cela va ressembler à la fin. Il faudrait donner un exemple concret de sapin réutilisable pour que les gens sachent pour quoi ils votent (si phase de vote).*
- *Pourquoi n'y a-t-il qu'un jeu de lumière demandé ? Ne faut-il pas prévoir des décorations pour les deux sapins ?*
- *Comment le sapin sera-t-il fixé ? Est-ce sécurisé ? Est-ce bien prévu dans le budget ?*

Projet jugé recevable sous conditions → **Sortir les gobelets, les cruches et le frigo bahut du budget. Ajouter une photo dans le dossier pour que les gens sachent pour quoi ils votent. Proposer un budget plus précis (type de luminaires LED). Préciser la fonction du matériel de rangement demandé. Ajouter un jeu de lumières pour que les deux sapins soient décorés. Préciser le système de fixation du sapin et ajouter cela au budget si nécessaire.**

8. Repair Café – Association de fait



- Délais respectés ? Non ok
- Porteur valable (art. 3) ? Ok
- Personne Morale / Association de fait / Comité de citoyens ? Ok
- Localisation conforme (art.4) ? Ok sous condition

Fournir l'accord de Rodava pour occuper les lieux car il n'y a aucune information à ce sujet dans le dossier.

- Intérêt général ? Ok sous condition

Le Comité se pose la question d'une possible future délocalisation du Repair Café en dehors de la commune sur du long terme, cela signifierait que la commune finance un projet dont les bonsvillersois pourraient, un jour, ne plus pouvoir profiter.

Remarque du Comité : problème d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite (accessibilité difficile via escaliers uniquement). Une attention particulière devra être portée à l' accueil des personnes en difficulté.

- Caractère durable du projet ? Ok
- Choix du type de réalisation du projet (commune ou ASBL)? Ok
- Budget maximum de 50.000€ ? Ok
- Budget réaliste et précis ? Non ok

Le budget parle d'acheter certaines choses en seconde main. Il n'y a pas les prix réels pour chaque objet mais seulement des estimatifs de prix, sur quoi cela se base-t-il ?

De plus, la commune doit faire un marché public pour ces achats or, pour la seconde main, c'est assez compliqué. Cela nécessite de trouver des entreprises prêtes à réaliser une facture et à mettre une garantie sur le matériel vendu en seconde main.

Le budget doit complétement être revu avec des prix précis pour chaque matériel acheté neuf.

- Pas de dépenses de fonctionnement ? Ok
- Répond au moins à un des objectifs du PCDR ? Ok

Commentaires de la CLDR

- *De manière générale, le dossier donne trop peu d'informations sur le contexte du projet : y a-t-il déjà un accord avec Rodava pour occuper les lieux ? Le Repair café existe-t-il déjà ? Est-il déjà reconnu officiellement ? Qui encadrera les réparations au Repair café, quelle est la personne qui sera en charge et a-t-elle les compétences nécessaires ? Quels sont les horaires ? Etc. Avant de débloquer un tel budget, il faut en savoir plus.*
- *Le bâtiment est-il assez grand pour accueillir le Repair café et surtout pour le stockage du matériel ?*
- *Le porteur de projet devrait se renseigner auprès du groupement officiel des Repair Café car il y a peut-être une partie du matériel qui peut leur être fourni.*

Projet jugé non recevable → Le formulaire est incomplet et ne permet pas de se positionner sur la recevabilité du projet (« y a-t-il déjà un accord avec Rodava pour occuper les lieux ? Le Repair café existe-t-il déjà ? Est-il déjà reconnu officiellement ? Qui encadrera les réparations au Repair café, quelle est la personne qui sera en charge et a-t-elle les compétences nécessaires ? Quels sont les horaires ? etc. »). Le Comité de sélection suggère au porteur de projet de reproposer un projet plus abouti (après création officielle du Repair Café) lors du prochain budget participatif.

Décision de la CLDR après analyse :

- 0 projets « recevables »
- 3 projets « recevables sous conditions »
- 5 projets « non recevables »

Le montant total des projets « recevables » est : 0€
Le montant total des projets « recevables sous conditions » est : 18.285€ (à recalculer après modification des budgets)

Le budget ne dépassant pas les 20.000€, il n'y aura pas de phase de vote.

Les porteurs de projets seront prévenus par mail par Séverine Conreur de la recevabilité ou non de leur projet et des éventuelles modifications à apporter à leur dossier pour le rendre recevable.

La Présidente de la CLDR clôture la séance en remerciant tous les participants.

Secrétaire de séance,

Marie BURETTE
FRW – Brabant Hesbaye

Présidente de séance,

Emilie VANCOMPERNOLLE
Echevine



RÉUNION CLDR – 08 octobre 2025

Budget participatif

Analyse de la recevabilité

des 8 projets déposés

Un budget participatif, quelques rappels …

- Budget alloué pour la réalisation de projets citoyens ou associatifs dans le cadre du PCDR

- Enveloppe financière globale de 20.000 € *(1 € Commune = 1 € Wallonie)*

  Arrêté ministériel notifié le 3 juin 2022 (24 mois pour décompte final déclaration créances)

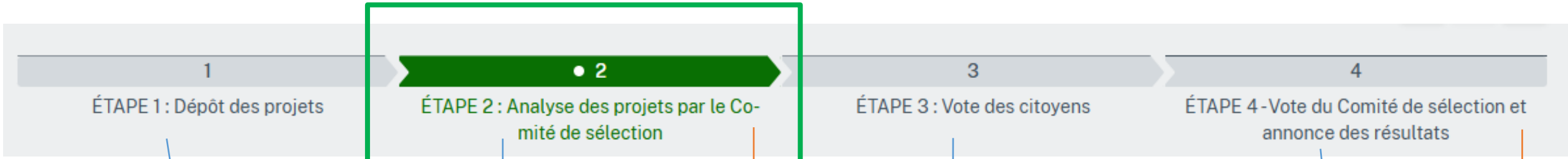
- <u>1 seul projet par porteur et maximun 10.000 €</u>
  - *améliore le cadre de vie de la commune dans **l'intérêt général** et de manière **durable***
  - *répond au moins à un **objectif du PCDR** des Bons Villers*
  - *est réalisé sur **propriété communale ou bail emphytéotique***
  - *correspond à **un investissement ou à une dépense matérielle pour un évènement** à portée communale (pas de frais de fonctionnement)*

- <u>Documents de référence à respecter</u>

  règlement, formulaire candidature, grille évaluation critères de recevabilité

Ligne du temps de l'appel à projet BUDGET PARTICIPATIF

Actions durables, d'intérêt collectif, contributives aux objectifs définis dans le PCDR



Communication
projets sélectionnés

Communication
projets lauréats

Récolte des projets
en ligne + papier

15 août au 30 septembre

Analyse recevabilité
critères d'évaluation
Comité sélection
CLDR

1er au 31 octobre

Vote des citoyens
en ligne + papier

1er au 30 novembre

Vote du Cormité de sélection
CLDR

Entre 1er et 31 décembre



8 formulaires déposés :

- Festival LBV Fest – ASBL
- Bacs potagers - ASBL
- Les Bons Bedots– ASBL
- Tapis sport – arts martiaux – ASBL
- Sentier Mellet Wautot – Association de fait
- Compostage Collectif – Association de fait
- Noël à Mellet et Reves – ASBL
- Repair Café – Association de fait

Grille d'évaluation de la recevabilité des projets déposés

CLDR = comité de sélection

→ *Devoir de réserve pour les membres associés à un projet déposé*

- ❑ Projet recevable
- ❑ Projet recevable sous condition
- ❑ Projet non recevable

Méthodologie





1) Phase d'analyse des projets
   - 4 tables => Analyse de 2 dossiers/table
   - Pour chaque dossier:
     - Remplir la check-list de recevabilité
     - Identifier les points qui posent problème (à discuter) ou qui méritent des conditions d'ajustement
     - Garder un esprit constructif et collectif

2) Phase de discussion et de décisions
   - Travail en plénière
   - Pour chaque dossier
     - La table présente le projets très rapidement (dia dispo)
     - Discussion sur les points problématiques
     - Décisions



Outils à disposition: Règlement, check-list, dossiers projet
Agents communaux à disposition pour répondre à vos questions pendant et après le travail d'analyse

LBV Fest

- Achat de matériel durable et réutilisable pour le festival LBV Fest
- Porté par une asbl
- Situé au Complexe sportif de Frasnes-lez-Gosselies
- Lieu de rencontre, valorisation de lieu existants, vie associative, solidarité, jeunesse

- **Budget détaillé du matériel (TVAC)**

⇒ **10.000€**

- Réalisation du marché public par ?



LBV Fest

- ❑ Projet recevable
- ❑ Projet recevable sous condition
- ❑ Projet non recevable

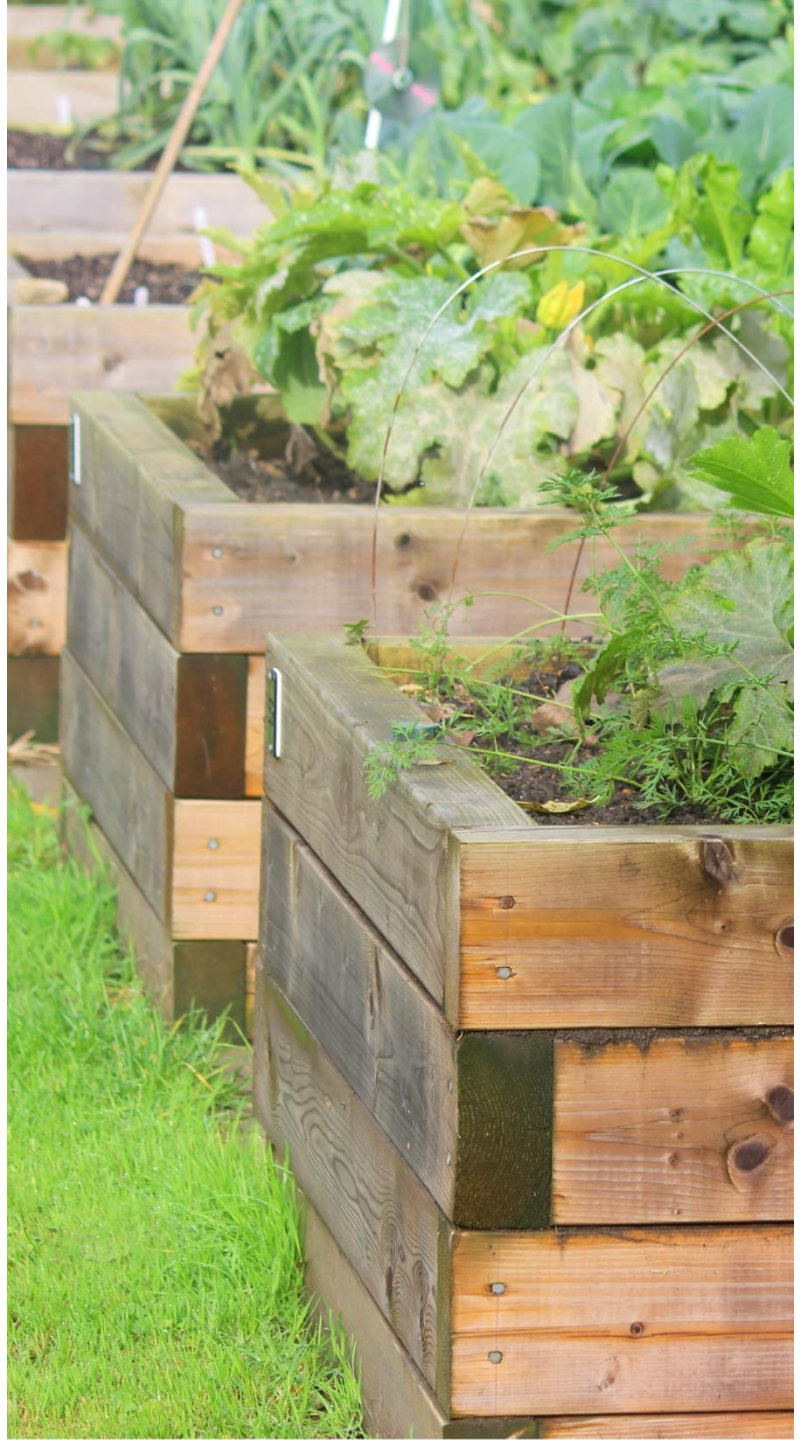
Au cœur des jardins

- Achat de carrés de potagers surélevés et de matériel de jardinage
- Porté par une asbl Genappoise
- Situé sur le site Agricoeur
- Cadre de vie, convivialité, lien social, santé et bien-être

- **Budget détaillé du matériel (TVAC)**

⇒ **7.944€**

- Réalisation du marché public par le porteur de projet



Au cœur des jardins

- ❑ Projet recevable
- ❑ Projet recevable sous condition
- ❑ Projet non recevable

Les Bons Bedots

- Remplacement du chalet de stockage (+ coulage d'une dalle de béton) et achat de matériel pour les ateliers
- Porté par une asbl
- Situé dans les locaux de l'asbl Rodava (Rue de Bruxelles 15 à 6210 Rêves)
- Economie solidaire, cadre de vie, Cohésion sociale et convivialité, lieu de rencontre intergénérationnelle

- **Budget détaillé de l'investissement (TVAC)**

⇒ **9.965€**

- Réalisation du marché public par le porteur de projet

LES BONS BEDOTS
DE LA BOUCLE A L'AIGUILLE





Les Bons Bedots

- ❑ Projet recevable
- ❑ Projet recevable sous condition
- ❑ Projet non recevable

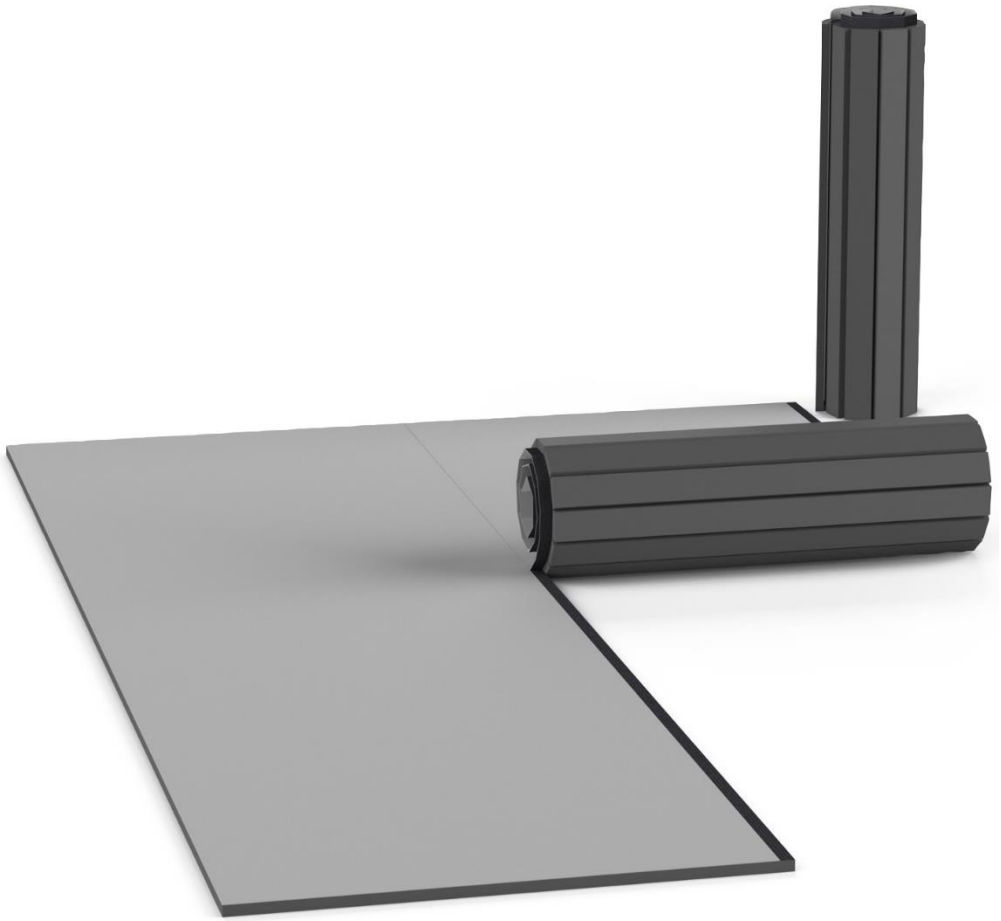
ESPRIT WUSHU

- Achat et livraison d'un tapis enroulable et léger
- Porté par une asbl
- Situé au hall polyvalent du complexe sportif des Bons Villers
- Lien social, activités intergénérationnelles, vie associative locale

- **Budget détaillé de l'investissement (TVAC)**

⇒ **Devis reçu : 9.991,70 €**

- Réalisation du marché public par le porteur de projet



ESPRIT WUSHU

- ❑ Projet recevable
- ❑ Projet recevable sous condition
- ❑ Projet non recevable

Sentier Mellet-Wautot

- Placement de dalles à engazonner et d'arches pour mieux délimiter le sentier de promenade existant et inciter les marcheurs à l'emprunter.
- Porté par une association de fait
- Situé en face du croisement entre la Rue Alphone Helsen et la Place de Mellet à Mellet
- Mobilité douce

- **Budget détaillé de l'investissement (TVAC)**

⇒ **9.781,33 €**

- Réalisation du marché public par la Commune



Sentier Mellet-Wautot

- ❑ Projet recevable
- ❑ Projet recevable sous condition
- ❑ Projet non recevable

Compostage collectif

- Acheter et installer un abri pour les outils utiles au compostage collectif du quartier Jean Bodart ainsi qu'un récupérateur d'eau de pluie
- Porté par un groupement de citoyens
- Situé entre l'avenue Jean Bodart et la rue de Marbais
- Cadre de vie et lien social

- **Budget détaillé du matériel (TVAC)**

⇒ **2.070€**

- Réalisation du marché public par la Commune



Compostage collectif

- ❑ Projet recevable
- ❑ Projet recevable sous condition
- ❑ Projet non recevable

Arbre de Noël

- Achat de matériel pour la création et la décoration d'un sapin de Noël réutilisable et l'organisation d'un évènement autour du sapin
- Porté par une asbl
- Le sapin sera placé sur la Place de Mellet et les lumières sur la place de Rêves

- Durabilité, convivialité et lien social

- **Budget détaillé du matériel (TVAC)**

⇒ **6.250€**

- Réalisation du marché public par le porteur de projet



Arbre de Noël

- ❑ Projet recevable
- ❑ Projet recevable sous condition
- ❑ Projet non recevable

Repair Café

- Achat de matériel pour améliorer le service du Repair Café
- Porté par une association de fait
- Situé dans le bâtiment de l'asbl Rodava
- Transition écologique et sociale, partage et solidarité

- **Budget détaillé du matériel (TVAC)**

⇒ **3.750€**

- Réalisation du marché public par la Commune



Repair Café

- ❑ Projet recevable
- ❑ Projet recevable sous condition
- ❑ Projet non recevable

La suite dépend du nombre de projets recevables et de leur montant

Si le montant total des projets recevables ne dépasse pas 20.000 €,
il n'y a pas besoin de passer à l'étape du vote.

VOTE ou PAS VOTE ?

Budget participatif – La suite



Récolte des projets

en ligne + papier

15 août au
30 septembre

Analyse recevabilité

critères d'évaluation

Comité sélection

CLDR

1er au 31 octobre

Communication

projets sélectionnés

Vote des citoyens

en ligne + papier

1er au 30 novembre

Vote du Cormité de sélection

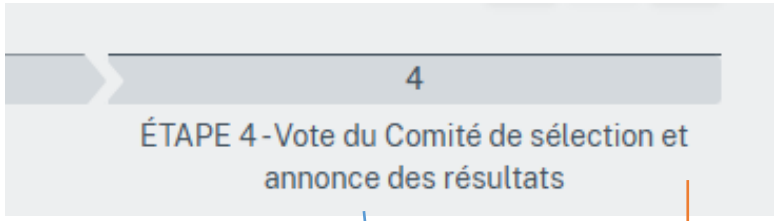
CLDR

Entre 1er et 31 décembre

Communication

projets lauréats

Le rôle de la CLDR : jury final



Communication
projets lauréats

Vote du Cormité de sélection
CLDR

Entre 1er et 31 décembre

Le décompte des votes se fera lors de la **réunion CLDR**

le jeudi 11/12/25

50%

Votes citoyens (plateforme et version papier)

50%

Vote CLDR (discussion)

Info : classement des projets suite aux votes

RÉSULTATS DU VOTE DES CITOYENS

Projet	Montant	Points
PROJET D	18 000€	5 pts
PROJET A	10 000€	4 pts
PROJET E	16 000€	3 pts
PROJET C	10 000€	2 pts
PROJET B	8 000€	1 pts

+

RÉSULTATS DU VOTE DE LA CLDR

Projet	Montant	Points
PROJET A	10 000€	5 pts
PROJET C	10 000€	4 pts
PROJET D	18 000€	3 pts
PROJET E	16 000€	2 pts
PROJET B	8 000€	1 pts

=

CLASSEMENT FINAL

Projet	Montant	Points
PROJET A	10 000€	9 pts
PROJET D	18 000€	8 pts
PROJET C	10 000€	6 pts
PROJET E	16 000€	5 pts
PROJET B	8 000€	2 pts

Attribution du budget



BUDGET TOTAL

=

50.000€

CLASSEMENT FINAL

Projet	Montant	Points
PROJET A	10 000€	9 pts
PROJET D	18 000€	8 pts
PROJET C	10 000€	6 pts
PROJET E	16 000€	5 pts
PROJET B	8 000€	2 pts

→ reste 40.000€ de budget

→ reste 22.000€ de budget

→ reste 12.000€ de budget

→ plus assez de budget

→ reste 4.000€

On utilise un maximum de l'enveloppe budgétaire

COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL

Le 11 décembre 2025 – Compte-rendu de la séance plénière

Présents

CLDR – composante citoyenne *: 6 membres : M.Bette, J-S.Detrez, R.Greban De St Germain, R.Ratazzi, , F.Toubeau, D.Vermuse*

CLDR – composante mandataire *: 1 membre : E.Vancompernolle*

Administration communale *: Ingrid Lavendy*

Fondation Rurale de Wallonie *: Marie Burette, Martine Gilles*

Excusés

CLDR – composante citoyenne *: 8 membres : J-F.Corbisier, M.Dessoy, C.Henrard, M.Jandrain, M.Rochette, D.Rooseleer, M.Vercauteren, P-Y.Verset*

CLDR – composante mandataire *: 3 membres : J-J.Allart, A.Grégoire, C.Muylaert*

Annexe 1 – Inventaire communal des chapelles

Annexe 2 - Présentation des chapelles de Mellet

Annexe 3 - Panneau des chapelles de Mellet

Ordre du jour

- ❑ Approbation compte rendu du 23 avril et du 8 octobre 2025
- ❑ Présentation de l'inventaire communal des chapelles et des potales
- ❑ Création d'un groupe d'action (témoignages)
- ❑ Divers et Agenda

Introduction

L'échevine de la Ruralité accueille les participants, ouvre la réunion.

1. Approbation du PV du 23/04 et du 08/10/2025

Pas de remarques.
Abstention de R. Ratazzi car pas eu le temps de lire les PV.

2. Présentation de l'inventaire communal des chapelles et des potales

Voir annexe1

Cet inventaire (avec état des lieux) compte 68 chapelles ou potales.

La FRW les a situées sur une carte google maps.
https://www.google.com/maps/d/edit?mid=1CM_RZ7s2xTDW4JRVaT1pJ2R_bktkJXQ&usp=sharing

La volonté communale est d'arriver à la restauration de deux chapelles par an (par l'intermédiaire de la Fondation St Michel à Gilly).

La FRW rappelle le lien avec la Fiche-projet 1.5 du PCDR : « Réhabiliter et mettre en valeur le petit patrimoine ».

Pour information, il existe une possibilité de subside AWaP pour la protection du petit patrimoine populaire wallon :

- L'élément patrimonial doit être visible de la voie publique ou accessible au public
- Le subside peut couvrir jusqu'à 75% du coût des travaux de restauration plafonné à 10.000 €
- Un subside est aussi possible pour des publications

Commentaires de la CLDR

- ✓ A-t-on l'histoire des chapelles ? Cela pourrait être un travail réaliser par la CLDR ? A Mellet, cela a été fait par Lucien Michaux dans une brochure consacrée au Patrimoine de Mellet (cf Annexe 2).
- ✓ Il peut y avoir des informations sur l'historique dans des documents de Fabriques d'église.

- ✓ Il manque dans l'inventaire :
  - l'oratoire Notre Dame de Grâce, rue Sart Dame Avelinnes
  - la chapelle à l'intérieur de la ferme Van de Walle à Wayaux

- ✓ Une difficulté dans l'état des lieux, c'est d'avoir accès à l'intérieur des chapelles car elles sont nombreuses à appartenir à des privés.

- ✓ Ce serait bien de mettre dans l'inventaire des photos avant/après (avec date) restauration et indiquer l'histoire des chapelles.

- ✓ Ce serait bien aussi de mettre dans l'inventaire le cadastre des propriétés et de la superficie.

- ✓ Proposer au GAL de tenir compte des chapelles dans son projet de halte repos avec mobilier urbain le long des itinéraires points nœuds pédestres.

3. Création d'un groupe d'action « chapelles »

Témoignage de Xavier Lefèvre pour Villers-Perwin

Les Amis de la chapelle St Jacques (chemin de La Mée) l'ont fait restaurer par l'intermédiaire de la Fondation St Michel, chaussée de Lodelinsart à Gilly (www.fondationsaintmichel.be)

L'état de cette chapelle était très mauvais.

Elle est la propriété de l'asbl des Œuvres paroissiales du Doyenné de Gosselies.

La Fondation St Michel s'est occupée de toute la restauration (demande du subside AWaP, marché des travaux avec des corps de métier spécifiques).
L'inauguration aura lieu le 30 mai.
Le but est de refaire des fêtes de chapelles.

Témoignage de Michel Bette pour Mellet

Lucien Michaux de l'asbl CODERM a publié une brochure sur le patrimoine de Mellet.
C'est dans ce cadre qu'il a inventorié avec un historique toutes les chapelles de Mellet (beaucoup sont privées).
Un panneau avec les 10 chapelles a été fait et est exposé à l'occasion. Voir Annexe 3.

Commentaires de la CLDR

- ✓ Les Amis de la chapelle du Roux ouvrent la chapelle une fois par mois et organisent la procession du 15 août. Dans ce cadre, ils souhaitent faire l'inventaire des chapelles qui se trouvent le long de la procession et le présenter sous forme d'une exposition photos. L'itinéraire de la procession : chapelle du Roux – chaussée de Frasnes – route de Liberchies – Cadeau – golfe de Pierpont – chapelle du Roux. L'idée d'un panneau d'exposition paraît intéressante.

- ✓ A Villers-Perwin et à Wayaux, il y avait autrefois le tour des chapelles avec un côté religieux et festif.

- ✓ Il existe encore trois processions :

    - à Mellet autour de la chapelle de Mutien Marie
    - à Gosselies qui passe par Wayaux
    - à Frasnes autour de la chapelle du Roux

En conclusion :

Il existe un relevé des chapelles, un partenaire (la Fondation St Michel), des groupes actifs de citoyens à Villers-Perwin, Frasnes, Mellet, Wayaux (les processions).

Dès que la Commune sait quelle chapelle sera restaurée avec le partenariat de la Fondation St Michel, elle présente en CLDR pour récolter des informations.

La CLDR pourrait veiller à rassembler et diffuser l'information en mettant le point régulièrement à l'ordre du jour des réunions.

Les membres de la CLDR peuvent être relais d'information.

4. Divers et Agenda

R.Ratazzi prend la parole pour expliquer plus en détail le projet de Repair Café dans le cadre du Budget participatif. Pour rappel, ce projet n'a pas été retenu par le comité de sélection (CLDR).

R.Ratazzi donne aussi son point de vue par rapport à la transition écologique.

Prochaine réunion de la CLDR : **le jeudi 12 Février 2026.**

La Présidente de la CLDR clôture la séance en remerciant tous les participants.

Secrétaire de séance,

Martine GILLES
FRW – Brabant Hesbaye

Présidente de séance,

Emilie VANCOMPERNOLLE
Echevine

CHAPELLE NOTRE-DAME AUXILIATRICE
chaussée de Bruxelles, 594





Notes :

Etat général ok
Intérieur à rafraichir
Eclat dans la vitre + joints à refaire

1

CHAPELLE
chaussée de Bruxelles 600





Notes :

Etat général ok

2

POTALE NOTRE-DAME DE WALCOURT
chaussée de Bruxelles, 765





Notes :

Etat général ok
La pierre pourrait être nettoyée et une grille ajoutée

3

CHAPELLE AUX PIERRES
rue du Marja, 1





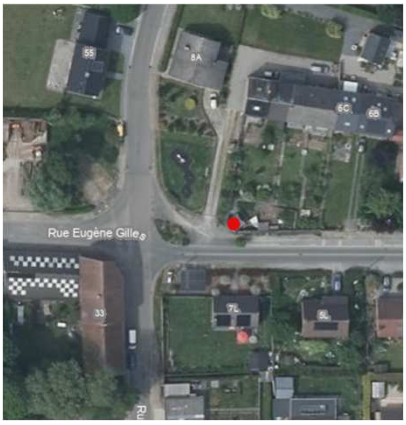
Notes :

À nettoyer

4

CHAPELLE
rue Eugène Gilles, 8





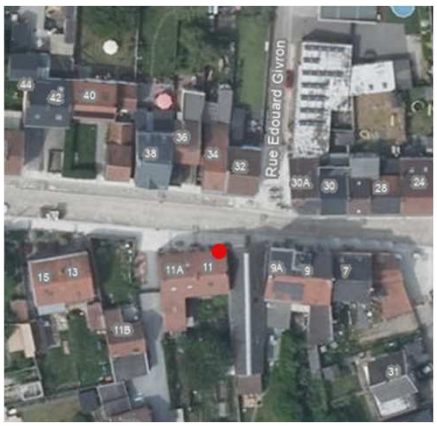
Notes :

Etat général ok
Porte à rafraichir +
certains joints à refaire

5

CHAPELLE
rue Vanbeneden, 11





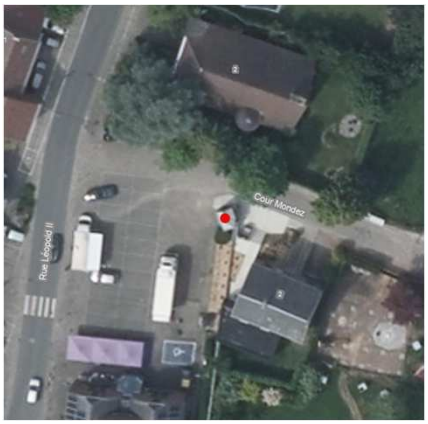
Notes :

A nettoyer + certains
joints à refaire

6

CHAPELLE NOTRE DAME DE LA DELIVRANCE
Cour Mondez, 1





Notes :

Boiseries à rénover + porte à repeindre

Certains joints à refaire

Descente d'eau à raccrocher

7

CHAPELLE NOTRE DAME DU ROUX
rue Zéphirin Flandre





Notes :

2-3 ardoises à remplacer

8

CHAPELLE
rue Zéphirin Flandre, 2





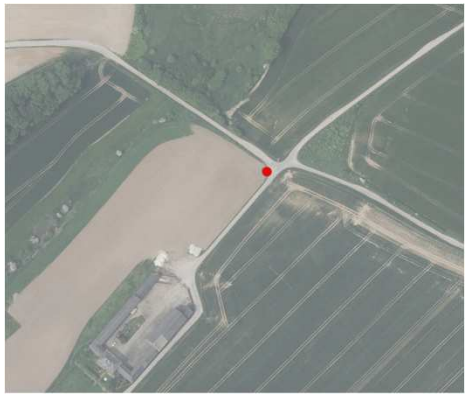
Notes :

Exterieur OK
Pas de vue sur l'intérieur – proprio à contacter

9

CHAPELLE SAINT-PIERRE
chemin de Pierpont





Notes :

A nettoyer

10

CHAPELLE PHILOMENE
chemin de Pierpont, 17



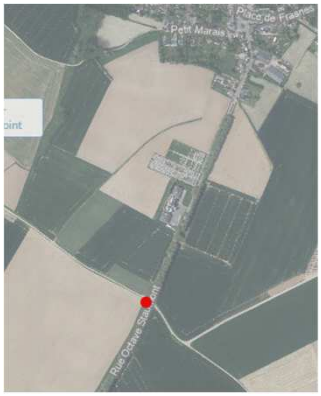


Notes :

11

POTALE SAINT-ANTOINE
rue Octave Staumont





Notes :

A été remise en couleur par la proprio

12

??
rue J. Hoebeke / Moulin Druet





Notes :

Maçonnerie à refaire + nettoyage

13

CHAPELLE NOTRE DAME DE HAL & SAINTE-THERESE
rue J. Hoebeke, 22





Notes :

La brique pourrait être nettoyée + rejointoyée

14

ORATOIRE NOTRE DAME DU ROUX
rue J. Hoebeke, 21A





Notes :

Etat ok
! Au lierre

15

CHAPELLE
rue J. Hoebeke, 23





Notes :

Etat ok
! Au lierre

16

???
rue J. Hoebeke, 26





Notes :

! Stabilité + fissures dans la maçonnerie

17

CHAPELLE SAINTE-RITA
rue de l'Eglise





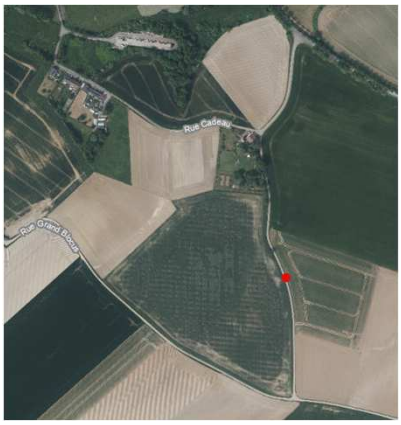
Notes :

Joints à refaire par endroit
Soubassement à rénover

18

CHAPELLE GONCETTE
rue Cadeau





Notes :

A nettoyer et rafraichir

19

???
rue Grand Blocus





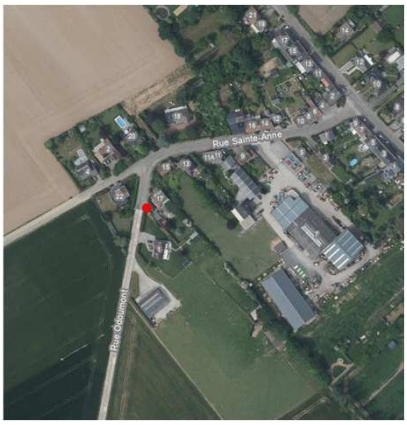
Notes :

A nettoyer et rafraichir

20

???
rue Odoumont, 1





Notes :

A rafraichir

21

CHAPELLE DU MOULIN
rue du Moulin Charon, 1





Notes :

! Dans la cour de la ferme

Rive de toit à refaire

22

CHAPELLE DÉDIÉE À NOTRE DAME DE WALCOURT (à confirmer)
rue Odoumont, 111





Notes :

A refaire complètement (ou à cimenter)

23

CHAPELLE BURLET
rue Burlet, 12



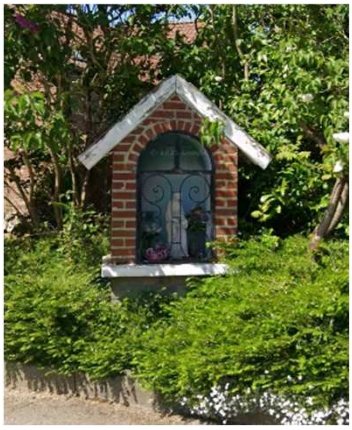


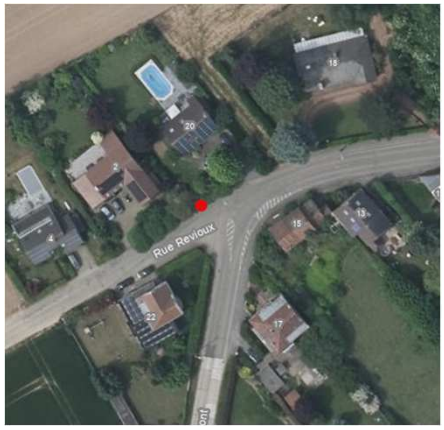
Notes :

Etat général ok
Fissures à l'intérieur

24

CHAPELLE
rue Sainte-Anne, 20





Notes :

Boiserie et toiture à refaire
Rafraichir l'intérieur

25

CHAPELLE SAINT PIERRE
rue de Bruxelles, en face du 43



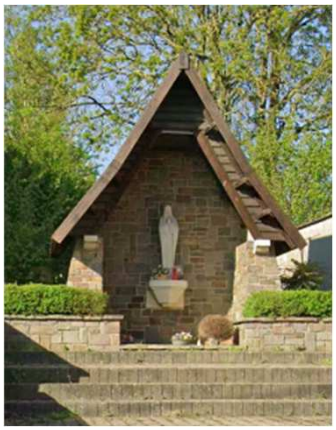


Notes :

A nettoyer (sablage?)
Toit à refaire
Intérieur à rafraichir

26

CHAPELLE NOTRE DAME
rue de Bruxelles, 23





Notes :

Nickel

27

CHAPELLE DU LUTHÉAL
rue du Luthéal





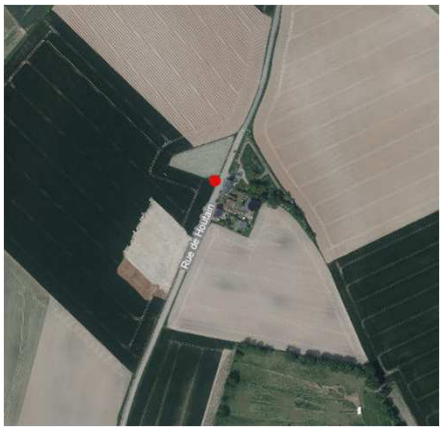
Notes :

Abords à nettoyer
Stabilité à assurer
Toit à refaire + maçonnerie

28

CHAPELLE
rue de Houtain





Notes :

Bon état général

29

???
rue de la Station, 280





Notes :

A rafraichir + toit à refaire

30

CHAPELLE MOREAU ou CHAPELLE SAINT-HONORE
rue de la Station, 64





Notes :

N’est plus utilisée comme chapelle

31

NOTRE-DAME DE LA SALETTE
rue Wattimez-Haut, 9





Notes :

A nettoyer + fissure dans la pierre

32

NOTRE DAME DE BOHÈME
rue Wattimez-Haut





Notes :

A nettoyer

33

POTALE SAINT GHISLAIN
rue Wattimez-Haut, 52





Notes :

Abords à dégager
Maçonnerie à refaire sur le côté droit

34

CHAPELLE SAINT-JEAN LE BAPTISTE
rue Wattimez-Bas





Notes :

Bon état général
A sabler ou nettoyer?

35

CHAPELLE SAINT LOUIS-MARIE GRIGNION DE MONTFORT
rue de la Station, 156





Notes :

Bon état général
Nettoyage éventuel

36

POTALE SAINTE THÉRÈSE DE L'ENFANT JÉSUS
rue Wattimez-Haut, 3





Notes :

A été rafraichie

37

CHAPELLE DU SAINT-SANG ET DU PETIT JÉSUS DE PRAGUE
rue de la Station, 179





Notes :

Toiture à refaire
Maçonnerie à refaire par endroits
Pierre fissurée

38

BORNE POTALE SANS NOM
rue Sart-Haut, 50





Notes :

A nettoyer
Cimenter le côté?
Plantations à prévoir pour égayer les lieux

39

CHAPELLE DE LA SAINTE-FAMILLE
rue Sart-Haut, 23A





Notes :

Bon état général
A nettoyer

40

???
rue Sart-Bas, 18





Notes :

Peu visible à cause de la végétation

41

CHAPELLE DE LA RUE DE LA BAILLE
rue de la Baille, 21





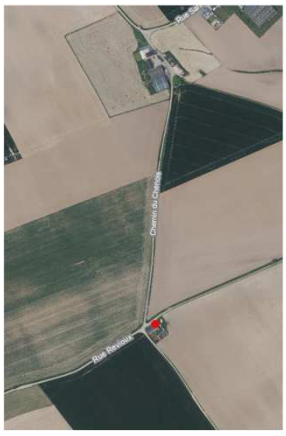
Notes :

Toiture à refaire
Intérieur à rafraichir
! Lierre

42

???
Chemin du Chenois, 138





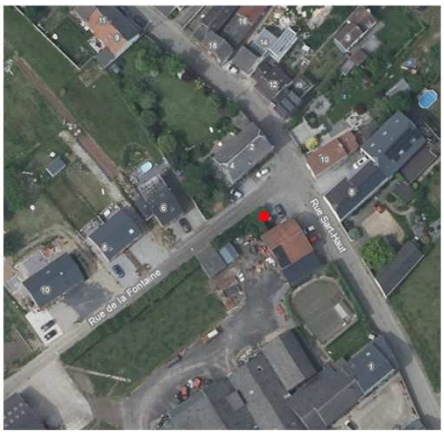
Notes :

Bon état général

43

CHAPELLE OU ORATOIRE SAINT-RÉMI
rue de la Fontaine, 4





Notes :

Nickel

44

CHAPELLE NOTRE-DAME DE DULF
rue de la Chapelle, 9





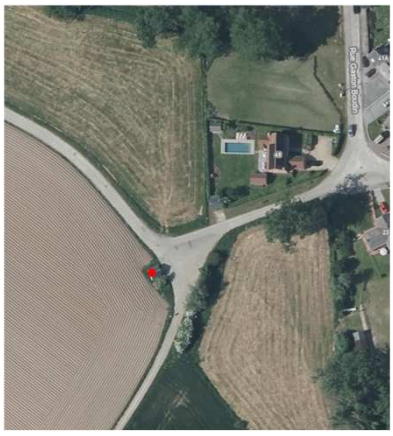
Notes :

Nickel

45

CHAPELLE SAINT-JACQUES
chemin de la Mé



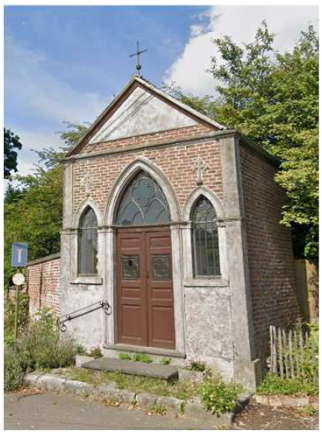


Notes :

Ardoise à refixer
Abords à aménager

46

CHAPELLE
rue E. Aubry





Notes :

Bon état

47

CHAPELLE NOTRE DAME DE LOURDES
rue de l'Escaille, 8





Notes :

Maçonnerie à refaire par endroit
Porte à peindre
Intérieur nickel

48

CHAPELLE NOTRE DAME DE LA RECONNAISSANCE
rue du Tilleul, 14





Notes :

Les abords ont été dégagés
A rafraichir

49

CHAPELLE SAINT-HUBERT
rue du Warchais, 20





Notes :

Bon état général
Abords à aménager pour mettre en valeur

50

CHAPELLE
rue Gaston Boudin, 18





Notes :

Bon état général
Porte à rafraichir

51

CHAPELLE ???
rue Gaston Boudin





Notes :

A nettoyer

52

CHAPELLE
rue Haute





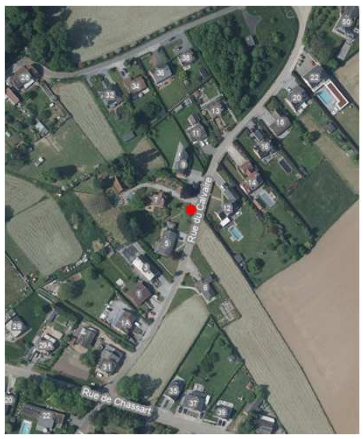
Notes :

A nettoyer

53

POTALE SACRE COEUR
rue du Calvaire





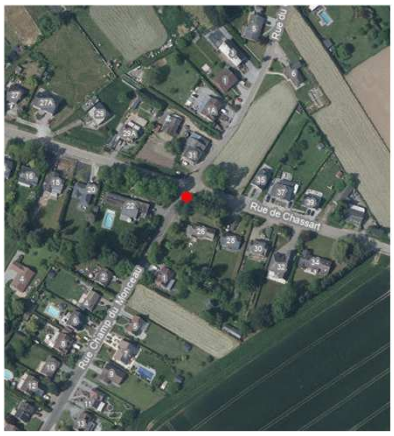
Notes :

Bon état général

54

???
rue de Chassart





Notes :

Bon état général
A nettoyer

55

CHAPELLE NOTRE DAME DE HAL
rue H. Hoover, 12





Notes :

Bon état général
Porte à rafraichir

56

CHAPELLE SAINT-WIVINE
rue A. Sottiaux, 19





Notes :

A rafraichir
Cimentage à refaire
Abords à nettoyer
Toit à démousser
Portail à redresser

57

CHAPELLE NOTRE DAME DE BON SECOURS
rue de Fleurus, 74





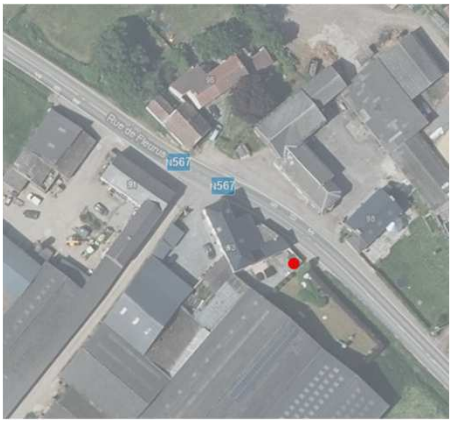
Notes :

A rafraichir (peinture et boiseries)
Toit pas top

58

CHAPELLE SAINT FIACRE
rue de Fleurus, 93





Notes :

A nettoyer
Joints à refaire par endroit
1 carreau cassé

59

CHAPELLE SAINT-THERESE ET SAINT-MUTIEN
rue E. Solvay, 56





Notes :

Etat nickel
! lierre

60

CHAPELLE ACCOLÉE SAINT-ELOY
place de Mellet





Notes :

Etat nickel
Coup de propre

61

CHAPELLE DES TROIS ARBRES
rue des 3 arbres





Notes :

A nettoyer et rafraichir
Fixation de la croix à vérifier

62

CHAPELLE SAINTE PHILOMÈNE
chaussée de Bruxelles, 184





Notes :

A rafraichir (porte et peinture)

63

CHAPELLE SAINT GHISLAIN
chaussée de Bruxelles, 184



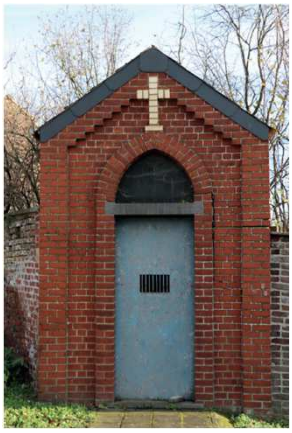


Notes :

Etat ok

64

CHAPELLE SAINT JOSEPH
rue E. Lacroix





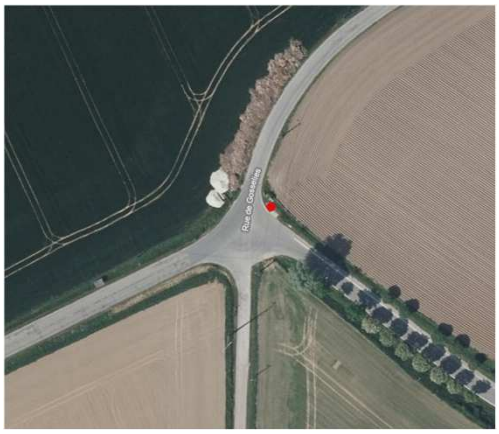
Notes :

Fissures
A rafraichir (porte)
Gouttière à raccrocher

65

CHAPELLE NOTRE DAME DES CHAMPS
rue de Gosselies





Notes :

A rafraichir et nettoyer

66

???
rue de Gosselies, 49





Notes :

Maçonnerie à refaire
Toiture à vérifier et nettoyer

67

CHAPELLE NOTRE DAME DES CHAMPS
rue E. Lacroix





Notes :

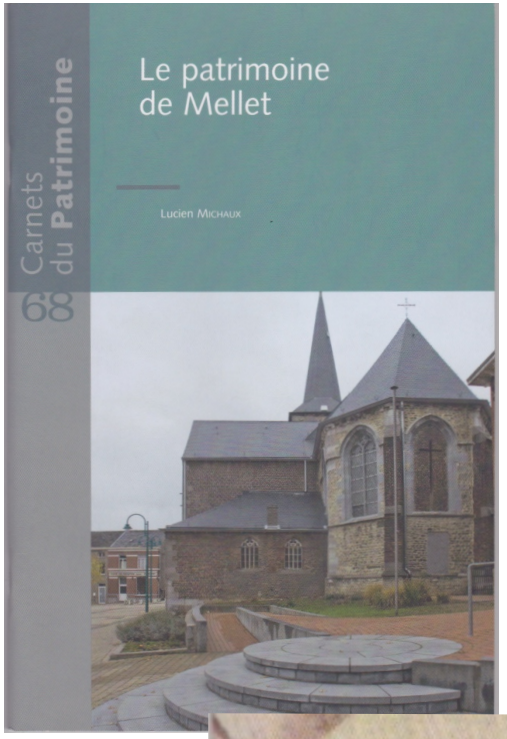
Maçonnerie à refaire
Toiture à vérifier
Intérieur à rafraichir

68

Les CHAPELLES de Mellet (Les Bons Villers)

Extraits du « Carnet du Patrimoine n°68 » (2010)

Auteur : Lucien MICHAUX



Les chapelles

Les chapelles actuelles

Elles sont nombreuses et imposantes à Mellet et ne peuvent en rien être comparées à des potales ! Dix chapelles sont encore ouvertes actuellement à la prière en certaines occasions. Chaque année, le mois de mai voit un groupe de femmes et d'hommes qui prient dans ces différentes chapelles, pour la plupart bien entretenues.



54. Le hameau de Saint-Fiacre vers 1770 (carte de Ferraris)
© Institut géographique national - www.ign.be
© Bibliothèque royale de Belgique - www.kbr.be

1) Chapelle Saint-Ghislain, située chaussée de Bruxelles, n° 132

Elle appartient à Catherine et Émile Halluent – nom connu ancestralement à Mellet. Au fronton : « Snt Ghislain Protégez nous ». Trois grandes et cinq petites statues en plâtre et un autel face à la porte d'entrée la meublent. Aucune source ne nous informe au sujet de sa construction.

2) Chapelle Sainte-Philomène, située chaussée de Bruxelles, n° 184

Appartient à Camille Divers (mère Hubeau) et a été érigée après la guerre de 1914-1918 par Joseph Hubeau – grand-père maternel de Camille – en souvenir de son frère Louis tué en 1915 à la guerre (né en 1895). Cette famille a été éprouvée à chaque guerre. En effet, une seconde stèle gravée porte : « 1913-1940 à la mémoire de Rose Hubeau épouse Léon Detry décédée à Gommignies en France lors d'un bombardement ». Il s'agit d'un drame de l'évacuation ! Une petite stèle porte aussi le nom de Damien Rousseau décédé jeune, 1977-2002, et descendant des Hubeau. Cette chapelle est dédiée à sainte Philomène. L'inscription du frontispice est presque illisible. De cette chapelle part, vers le pont du tram, un chemin communal qui auparavant s'appelait le chemin du bois ou du neuf bois. Après 1918, il s'est appelé chemin Hubeau et, après 1945, chemin Hubeau et Nonnweiller du nom d'une autre victime de la guerre qui habitait en face de la chapelle de l'autre côté de la chaussée de Bruxelles.



44. La situation des chapelles à Mellet

3) Chapelle des Trois Arbres, située après le cimetière

Propriété communale, elle a été vandalisée à plusieurs reprises. Son aspect actuel nous le devons à des Melletois qui l'ont relevée après les différents vols qu'elle a subis. Elle fait face aux anciens temples gallo-romains, montrant la pérennité du culte en ce point haut du village. Était-elle dédiée à la sainte Vierge, comme l'attesterait l'ancienne statue volée ? Elle porte le nom de « chapelle des Trois Arbres » malgré qu'elle ne soit plus encadrée que de deux arbres à l'heure actuelle. Un ancien document de 1630 en possession de la fabrique d'église relate la même chose. De cet endroit part un grand sentier communal bien arboré avec table et bancs, résultat du remblaiement d'une escavée (Du wallon, *scavée*, signifiant un chemin creux, une dépression profonde) ancestrale connue sous le nom de chemin de Nivelles à Namur.



45. La chapelle des Trois Arbres restaurée après vandalisme

4) Chapelle Saint-Mutien, située dans la maison natale, rue Solvay

La chapelle de Mutien-Marie est propriété du doyenné de Gosselies. Cette maison d'œuvre chrétienne sert à différents usages : lieu de réunions diverses, dévotion au saint et départ de la grande procession annuelle de mars. Elle contient, en outre, la très belle statue de la Vierge, dévotion de Mutien, anciennement à l'église et prêtée par la fabrique d'église.

5) Chapelle Sainte-Thérèse et Saint-Mutien, située rue Solvay, n° 56

Sur le fronton de la chapelle se trouve la dédicace « Sainte Thérèse et Saint Mutien-Marie ». Elle fut construite au XIX[e] siècle par la famille Kips bien connue à cet endroit pour y avoir fabriqué des tuiles pendant un siècle et demi. Sa dédicace de départ était à sainte Thérèse. Elle était laissée à l'abandon. Après 1970, Myriam Boverie-Regnac l'a restaurée et a ajouté la dédicace à saint Mutien-Marie, vu la piété des Melletois à son égard. Cette chapelle est le seul arrêt de la procession annuelle.

6) Chapelle Saint-Éloy, située contre la sacristie de l'église

La chapelle est appuyée au transept de l'église, à l'arrière de la sacristie. Sous réserve, car un doute subsiste, elle serait dédicacée à saint Éloy et apparaît dans les archives de la fabrique au XVII[e] siècle. Le bénéfice de cette chapelle (ce qui permettait de rétribuer le prêtre desservant) est de 58 florins dont la collation appartient au seigneur du lieu (comme l'église). Nous connaissons huit prêtres desservant du 24 janvier 1613 au 10 décembre 1675 dont deux sont des noms connus à Mellet : Hublau ou Hubeau et Demaret. Elle fut abandonnée, vidée et déplafonnée. Son bel autel en chêne avec un agneau pascal sera replacé après la réalisation des travaux. Elle appartient à la commune et est administrée par la fabrique d'église.

7) Chapelle Notre-Dame de Hal, située face au n° 12 rue Hoover

Cette chapelle est dédiée à Notre-Dame aux boulets. Le fronton nous dit : « Notre Dame de Hal priez pour nous 1888 ». Aucune stèle ou autre indication à l'intérieur ne nous met sur une piste pour retrouver le pourquoi de sa construction ni qui l'a construite. Un saint Thibaut aux doigts cassés a été retrouvé en 2004, après son vol en 2001. Le voleur a été arrêté à Fleurus en possession de plus de deux cents statues. Grâce à ses doigts cassés, Richard Dewez put reconnaître la statue du saint. Notre-Dame de Hal ou aux boulets est apparue en 1489 sur les fortifications de la ville de Hal (Halle) assiégée et la légende dit qu'elle a arrêté les boulets qui s'abattaient sur sa ville.

8) Chapelle Notre-Dame de Bon Secours, située face au n° 74 rue de Fleurus

Cette chapelle est dédiée à Notre-Dame de Bon Secours. Les trois grandes statues en plâtre ont été placées sur l'autel à côté de leur socle par crainte des vibrations de la route proche assez fréquentée. Elle aurait été construite par le mayeur Alexis Lorette en remerciement de la guérison de sa fille gravement malade. Elle a fait l'objet d'une étude architecturale par Monsieur Nonnon. L'intérieur a été repeint avec des dessins de grande beauté. On peut lire notamment au plafond dans deux cartouches : « Ave Maria Stella et Dei mater alma ». Elle appartient à la famille Thielens descendante directe d'une branche des Lorette connue au village depuis très longtemps.



46. La chapelle Notre-Dame de Bon Secours



47. La chapelle Sainte-Wivinne

un des deux piliers ouvragés de la porte d'accès en fer a disparu vers 1990 après un accident. Une stèle à l'intérieur nous apprend le pourquoi de son édification : « À la mémoire de Pierre Jos Halluent décédé le 8 août 1867 à l'âge de 53 ans et un mois et de son fils Pierre Jos Ghislain Halluent décédé le 20 7bre (septembre) 1867 à l'âge de 23 ans et 4 mois RIP ». Une autre annotation de Joséphine Rucquoy en 1920 montre sa dévotion à Notre-Dame de Lourdes. S'y trouve aussi une chaîne de Madame Veuve Léa Temans, grand-mère de Anne-Marie Rucquoy et fille de Clotilde et Adolphe Temans, garde-champêtre à Mellet. Bien entretenue, cette chapelle appartient à Anne-Marie Rucquoy – nom ancien à Mellet – épouse de Louis Divers. Elle appartenait précédemment à demoiselle Philipine, sœur du grand-père de demoiselle Joséphine Rucquoy qui l'a léguée à Anne-Marie.

9) Chapelle Sainte-Wivine, située après le n° 19 de la rue Sottiaux

La chapelle est située au carrefour des rues Sottiaux et de Wayaux. Elle est dédicacée à sainte Wivine. Au-dessus de la porte d'entrée, un buste en bas-relief sculpté en pierre avec une clef fait penser à saint Pierre. L'encadrement de la porte est en pierre ainsi que deux fenêtres gothiques de part et d'autre de celle-ci. Il est possible que cet encadrement et les deux fenêtres en pierre soient une récupération provenant d'un monument plus ancien encore. Cette chapelle en briques est hexagonale et

10) Chapelle Saint-Fiacre, située contre le n° 93 rue de Fleurus

Elle est celle de saint Fiacre adossée à la ferme De Munck-Davaux et abondamment évoquée dans le chapitre Saint-Fiacre.

Les chapelles disparues

11) Chapelle du Calvaire, située à l'intersection des rues Mercier et Burny

Cette chapelle appartenant à la famille Stoufs de la ferme proche du Colombier, lors de l'aménagement de la rue Mercier passée de l'empierrement au béton (+/- 1960-1970).



48. La chapelle Saint-Fiacre diminuée et reconstituée en 1880

12) Chapelle Sainte-Philomène, située à l'intersection de la rue du Mitan et du chemin/sentier allant à la ferme n° 50b de la rue d'En Dessous

Cette chapelle a également disparu au début des années 1960. Elle était dédicacée à sainte Philomène et appartenait au bourgmestre Charles Stassart qui possédait la grande ferme proche avant son dédoublement. Elle était ancienne, en briques peintes en blanc avec une porte en fer brune. C'est lui, mayeur, qui donnera son nom à l'avenue où il avait construit sa maison. Après lui, les familles Bernier et Wiaux y habitèrent.

13) Chapelle Sainte-Barbe ou castrale

Cette chapelle castrale a dû disparaître progressivement à la suite de la vente du château en 1809 et de sa transformation en maison communale puis en école en 1862. Sur les photos anciennes d'avant 1914, une croix surmonte une petite tour ronde. Elle était dédicacée à sainte Barbe. Nous connaissons trois bénéficiaires des XVII^{e} et XVIII^{e} siècles : Vigneron, Gosseau et Pede. Suivant la tradition populaire *Vox populi, vox dei*… et des informations collectées à l'Institut royal du Patrimoine artistique, son tabernacle se trouverait à l'église. Il est orné d'un ciboire, d'épis et de raisins et daterait du XVIII^{e} siècle.

L'ermitage et le hameau de Saint-Fiacre

Le hameau de Saint-Fiacre se trouve 700 m à l'est du village, sur une hauteur. Il le termine et marque la limite du duché de Brabant et du comté de Namur. Il y existait, sous l'Ancien Régime, une barrière de péage dite du 60e denier.

La carte de Ferraris nous montre ce hameau vers 1760-1770. À l'époque, il y a trois grandes fermes (censes) et, en bas, à l'entrée du comté de Namur, une ferme avec le café (ou chambre) baptisé « de l'Alouette ».

Actuellement existent toujours trois fermes dont la superficie des bâtiments a été, pour le moins, triplée. Une maison ancienne (XIXe siècle) provient sans doute d'une de ces fermes. Une nouvelle habitation s'ajoute aujourd'hui au complexe tandis que le café de l'Alouette a disparu pour être remplacé par une ferme portant une grande croix de Lorraine sur le pignon. Cette dernière marque la limite entre l'entité des Bons Villers et celle de Fleurus.

La chapelle Saint-Fiacre, se situant à cet endroit, existe depuis très longtemps, au moins depuis le XVIe siècle ce qui en fait la plus ancienne chapelle du village. Elle était un lieu de pèlerinage et de procession. Nous possédons de nombreux témoignages de ce fait dans les archives. Citons en deux : le 4 août 1658 « […] le peuple estant assemblée pour la procession de Saint Fiacre et les hommes avecq les armes pour décorer ladite procession comme d'ordinaire […] » ; le 16 août 1663 « […] jour de Saint Rocq […] se seraient retrouvez au lieu de Saint Fiacre pour y entendre la messe laquelle se fait ordinairement en la chapelle dudit Saint Fiacre un tel iour par le pasteur dudit Mellet […] allez boire un pot de bière en la maison Lucquette […] ». La chapelle appartient alors au seigneur de Mellet, ce qui permet de supposer qu'elle a été érigée par un de ses ancêtres. Le 24 juillet 1677, Messire Emmanuel de Spanghen, seigneur de Mellet, Biesmes…, pour « […] prier pour le repos de son Ame, et dans la connaissance qu'il a de l'intégrité des Rds (révérends) Prieur et religieux de l'ordre de Saint-Guillaumins lez Nivelles leur at en qualité que dessus de Seigneur et patron de la chapelle de Saint-Fiacre appendences et dépendences […] », fait donation (0,5 bonnier d'héritage ou presque 0,5 ha qui permettrait aux ermites de cultiver de quoi subsister). Le 26 juillet 1678, l'évêque de Namur approuve la donation et autorise la célébration de la messe dans la chapelle mais défend d'y entendre les confessions ou d'y administrer les autres sacrements aux habitants ou pèlerins, d'y prêcher ou d'y catéchiser. L'avis du conseil de Brabant avait été défavorable « vu que la fondation est faible, qu'il y a déjà bien des couvents dans le diocèse et que la présence de religieux dans une paroisse éloigne les fidèles des offices paroissiaux et des instructions du curé, mayeur et eschevins » (Ndlr : et de l'ordre voulu). De plus, il n'y aura jamais dans cette maison plus de deux ou trois religieux de l'ordre de Saint-Guillemins-lez-Nivelles, qui garantissent leur alimentation. Ils sont le 25 avril 1678, Martin Bartholomé et Adrien Wéry. En résumé, voilà donc en 1678, le hameau de Saint-Fiacre doté d'une chapelle ancienne dépendant du seigneur de Mellet et transformée en ermitage, lieu de pèlerinage et de procession. Celle-ci se déroule en août. Elle permet également aux habitants des villages voisins d'assister aux offices sans effectuer un trop long déplacement surtout par mauvais temps !

La Révolution française, en 1794, remet tout en cause chez nous.

Un document daté du 13 août 1882 nous apprend que la chapelle, seule, appartient à la fabrique d'église de Mellet… étant donné que, dans les divers actes de vente de la propriété voisine, la chapelle de Saint-Fiacre a toujours été réservée au culte suivant une ordonnance particulière. La fabrique d'église n'a jamais été inquiétée par les différents acquéreurs de la propriété voisine. Celle-ci a toujours pu librement confier les clefs aux personnes de son choix afin que les pèlerins puissent accéder à la chapelle. La restauration des toits et fenêtres a continuellement été commandée par la fabrique à l'aide de collectes faites parmi les habitants de la commune de Mellet.

Cependant, cette chapelle gênait à l'heure de l'élargissement et de la rectification de nos routes ainsi que de leur pavage. Le 1er mai 1888, on décide d'abattre l'ancienne chapelle qui obligeait une grande courbe dans la route. L'évêque de Tournai y consent. Une chapelle neuve « plus restreinte » est construite par les Ponts et Chaussées sur le terrain de la fabrique qui reçoit en outre 1.500 frs pour le terrain cédé pour la rectification de la route (en 1889 ou 1890). Actuellement, les processions de Mellet ont disparu sauf celle du saint Mutien.

Pourtant, chaque premier lundi d'août, une messe est encore célébrée à Saint-Fiacre et un petit pèlerinage y subsiste. Notre curé continue à maintenir cette tradition multiséculaire que les habitants locaux gardent vivace. Le dimanche qui précède, à l'église paroissiale, est chantée une messe à Saint-Fiacre, sa statue y étant toujours présente. À cette occasion ce chant, dit de Saint-Fiacre, y est entonné avec ferveur.

Écoutez, ô bon travailleur ;
La douce voix qui vous appelle ;
Écoutez, ô bon travailleur ;
Ce cri, ce cri : grand courage au labeur ;
Oui, c'est une voix paternelle ;
Qui t'appelle si tendrement ;
Qui te dit : viens mon cher enfant ;
Qui te dit : viens mon cher enfant.

Enfin, une confrérie internationale Saint-Fiacre a été créée à partir de la France et du village du même nom regroupant près de dix pays où existe un culte dédié à saint Fiacre qui, rappelons le, est le patron des jardiniers. La fabrique d'église de Mellet, par son président, y est représentée afin de faire connaître ce hameau et notre village.

Rappelons aussi qu'un cheval né à Saint-Fiacre et appelé « docile de Saint-Fiacre » a excellé dans le saut d'obstacles ces dernières années (Chartier-Skilbecq).



Les Chapelles

Dix chapelles, encore actuellement, parsèment notre village; elles ne peuvent en rien être comparées à des »potales ».



Chapelle St Ghislain
(chaussée de Bruxelles)

Sur le fronton, on peut y lire « St Ghislain Protégez-nous »
Trois grandes et cinq petites statues en plâtre et un autel, face à la porte d'entrée, la meublent.

Aucune source ne nous informe sur sa construction



Chapelle Ste Philomène,
(chaussée de Bruxelles).

Elle fut érigée après la guerre 1914-1918 par Joseph Hubeau en souvenir de son frère Louis tué en 1915.
D'autres stèles évoquent d'autres victimes de la famille disparues lors de





Chapelle aux Trois arbres
(au delà du cimetière)

Vandalisée à plusieurs reprises, elle fait face aux anciens temples gallo-romains, montrant la pérennité du culte en ce point haut du village.

Malgré son nom, elle n'est encadrée que de deux arbres comme en atteste déjà un document de 1630.

Chapelle Notre-Dame de Bon Secours
(rue de Fleurus.)

Au plafond, on peut y lire « Ave Maria Stella et Dei mater alma »

Elle aurait été construite par le mayeur Alexis Lorette en remerciement de la guérison de sa fille



Chapelle Ste Thérèse et Saint Mutien
(rue Solvay)

Elle fut construite au XIX ème s. par la famille Kips, fabricant de tuiles pendant un siècle & demi à Mellet.

Laissée à l'abandon, elle fut restaurée en 1970 et la dédicace à St Mutien y fut ajoutée.



Chapelle St Mutien
(en sa maison natale rue Solvay)

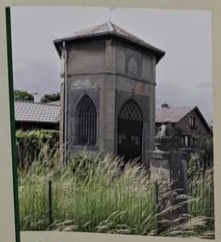
Lieu de réunions diverses, de dévotion au saint et départ de la procession annuelle en mars.



Chapelle St Fiacre
(rue de Fleurus)

Elle se situe au droit d'une ancienne barrière de péage.

Chaque année, jusque vers 2005, une messe y était célébrée.





Chapelle St Eloi (sous réserve)

Elle est bâtie contre la sacristie de l'église et il est déjà fait mention de cette chapelle au XVII ème s.

On la surnomme parfois *Chapelle de l'Agneau* de l'Apocalypse depuis qu'un meuble autel y est installé avec ce symbole.

Ste Wivine
(rue de Wayaux)

Une chapelle de forme octogonale.

Au dessus de la porte, un buste en bas-relief sculpté avec une clef fait penser à St Pierre.

Elle a été édifiée à la mémoire de divers membres de la famille Haluent en 1867



Chapelle Notre-Dame de Hal
(rue Hoover)

Elle est surnommée *Chapelle aux boulets* en souvenir d'une apparition de Notre-Dame sur les fortifications de la ville en 1489, arrêtant les boulets qui s'y abattaient.

Au fronton, on peut y lire « Notre-Dame de Hal priez pour nous »

Elle appartient à la Fabrique d'église